



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste



Interview de Fernando IGLESIAS
Parlementaire argentin
et militant fédéraliste P. 26

Editorial - Alfonso IOZZO
Une initiative européenne
pour la crise financière internationale (p. 4)

Billet - Jean-Pierre GOUZY

Union européenne :
refondation démocratique et volonté politique (p. 2)

Roberto PALEA

Le Prix Nobel de la paix et le risque climatique (p. 19)

Gérard ONESTA : Union européenne :

Pour un referendum refondateur –
De la diplomatie à la démocratie (p. 21)

FOCUS

Dossier pages 6 à 18
et sur :

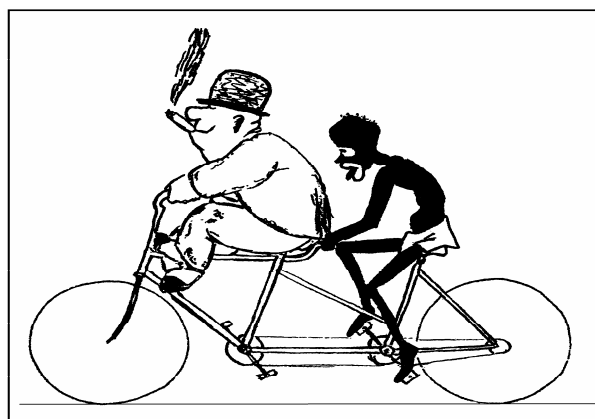
www.pressefederaliste.eu

**Etat national,
immigration,
identité européenne,
fédéralisme...**

In Memoriam Henri CARTAN

P. 3

Jean-Pierre GOUZY



« Le nouvel ordre international » - Fédéchoses N° 17 - 1977

Une Europe unie... dans un monde uni (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE (et aussi) : **FOCUS** : Ronan BLAISE : L'Etat national, de Mario Albertini... Histoire d'une mystification (p. 6) ; Edith PICHLER : La xénophobie dans la nouvelle Allemagne (p. 9) ; Diego MELCHIOR : Immigration, les idées conservatrices triomphent en Europe (p. 12) ; Ursule MAHLER : Conférence du Conseil de l'Europe de Kiev : illusions d'une politique européenne des migrations ou catalogue de bonnes intentions (p. 13) ; Florent BANFI : Immigration et identité en Europe - Réflexion autour d'Ulrich Beck (p. 14) ; Ernesto GALO et Marco VALLETTA : La citoyenneté fédérale ; « la citoyenneté universelle est une conséquence de l'état de droit » (p. 16) ; JE France : Pour une politique commune d'immigration concertée (p. 18) // **FED'ACTUALITE** (p. 19) // **Bigliographie** : Jean-François BILLION, *Federalist Thinking*, de Lucio Levi (p. 23) ; Prix de l'initiative européenne (p. 25)

Mon p'tit doigt Fédéchoses

P. 28



Altiero, Don Quichotte ?

Refondation démocratique et volonté politique

Excellente requête pour l'UEF que celle de « la refondation démocratique »...

Après les échecs référendaires successifs en France, aux Pays-Bas, en Irlande, on est en droit effectivement de se demander si « l'Europe est toujours en phase avec les peuples qui la composent ». D'autant que la réélection du Parlement européen approche à grands pas et que la tendance à la désertion des urnes n'a pratiquement pas cessé de s'affirmer depuis trente ans. En France, par exemple, nous sommes passés de moins de 40 % d'abstentions en 1979 à 42,7 en 1984 ; 50,1 en 1989 ; 47,3 en 1994 ; 53 en 1999 ; 56,9 en 2004. Ces pourcentages sont éloquentes !

Dans *Le Monde* du 18 août dernier, Thomas Ferenczi analysant ce qu'il appelle « le malaise démocratique de l'Union » observait, pour sa part, que les électeurs [et je dirai, au-delà, les citoyens dans leur ensemble] avaient le sentiment que l'Europe se fait sans eux qu'on tente ensuite de placer devant le fait accompli. Pour des fédéralistes, une telle glissade est intolérable.

Le lien que l'UEF veut établir entre candidature à la présidence de la Commission et les élections européennes, nous paraît donc excellent (« *Wake up !* »), mais, pour autant, il n'est pas suffisant. De même, la tentative de Daniel Cohn-Bendit proposant aux partis intéressés que leurs têtes de listes puissent être candidates, en même temps, dans tous les pays membres de l'Union pour « européaniser » un débat qui en a grand besoin, va dans le bon sens. Nicolas Sarkozy, qui fréquente téléphoniquement Dany le Vert, aurait même, paraît-il, trouvé qu'il s'agissait d'une « bonne idée » ! De tels « leviers », pour mobiliser l'intérêt des électeurs plus ou moins démotivés pourraient contribuer à changer la donne, mais il faut, en même temps, que nous nous montrions capables de les alerter et de répondre de manière crédible à leurs attentes.

- Première préoccupation : celle qui découle des élargissements successifs ou potentiels de l'Union. Il devrait être clair que nous n'accepterons plus de nouveaux élargissements sans consolidation concomitante de l'édifice communautaire... D'autant que notre inaptitude rémanente à définir des limites cohérentes d'un champ de l'intégration européenne qui ne se confonde pas avec celles d'un terrain vague, suscite ici et là, autour de nous, une inquiétude diffuse.

Nos gouvernements sont toujours effectivement incapables - aussi curieux que cela puisse sembler !- de se mettre d'accord sur une définition qui réponde à l'attente commune, des fondements géographiques, historiques, culturels d'une Union européenne à laquelle pourtant ils ont adhéré officiellement. Le seul document auquel ils nous invitent à nous référer, en la circonstance, reste la « Déclaration de Copenhague » de 1993, très insuffisante dans une Union de plus en plus large. Elle date de trente cinq ans et ne comporte que deux exigences : l'économie de marché, les garanties démocratiques, complétées, il est vrai, par celle, requise depuis lors, de la capacité d'intégration.

- Concernant les problèmes financiers, bancaires, monétaires, la crise des *subprimes* n'a pas fini de susciter, les divagations des cours pétroliers et alimentaires aidant, un ébranlement mondial sur fond de déprime économique. Ces sursauts chaotiques devraient fortement nous inciter à créer un système uniforme des marchés financiers de la zone euro, géré par une autorité centrale substantiellement fédérale, de préférence à la seule définition de règles prudentielles communes mais révocables à merci. De plus, le moment nous paraît plus que venu de donner à l'Eurogroupe un statut formel qui fasse de celui-ci un partenaire

stable de la Banque centrale européenne, reconnu comme tel par les États membres et lui permette de « s'exprimer d'une seule voix » au sein du Fonds monétaire international, comme l'a préconisé Jean-Claude Juncker.

Sur le plan social, par ailleurs, l'Union européenne n'avance aucun projet susceptible de l'identifier, alors qu'il existe une attente considérable des peuples. Pourquoi ne pas lancer le débat, comme vient de le faire Martin Hirsch, mais cette fois en plaidant la cause d'un « revenu minimum européen », dans la perspective d'un retour à la croissance au cours de la prochaine législature ? Pourquoi, de plus, ne pas proposer à la communauté des jeunes générations de nos divers pays le service civique volontaire que Luc Ferry, Président du *Conseil d'analyse de la société*, suggère dans le cadre hexagonal ?

- Autres points sensibles... Quels principes devraient nous inspirer, après la crise survenue l'été dernier à la périphérie de l'Union européenne, entre Géorgie et Russie, mais plus largement dans la perspective d'un remodelage de l'ancien espace soviétique ? Dans quel cas de figure et quelle mesure « le droit -que certains grands ancêtres ont voulu imprescriptible- des peuples à disposer d'eux-mêmes » s'applique-t-il ou pourrait-il s'appliquer au détriment des frontières internationalement reconnues ou inversement ? De toute façon, pour des fédéralistes, la société internationale des États dits « souverains » telle qu'elle existe est également inacceptable.

L'Union européenne, malgré les apparences trompeuses qu'entretiennent nos média francocentriques par nature, donne le sentiment d'être (même si la présidence française a su parer au plus pressé pour calmer le jeu) dans l'incapacité, pour l'heure, de s'avancer plus avant, certains de ses membres calquant leur attitude sur celle de Washington. En outre, les événements récents ont parfaitement illustré les dépendances géostratégiques de « notre » Europe, en commençant par celle de l'énergie, faute d'une politique commune véritablement intégrée dans un secteur aussi sensible et même vital, notamment quand il s'agit de nos approvisionnements. Le devoir des fédéralistes est de dénoncer vigoureusement, arguments à l'appui, les conséquences d'un tel procès-verbal de carence.

- Les améliorations prévues par le Traité de Lisbonne à propos des politiques étrangère et de défense, ainsi que notre positionnement énergétique ne vont pas au delà d'un renforcement de la coopération organisée. Ainsi nous savons que le ministère européen des Affaires étrangères prévu dans les textes pour le moment bloqués à Dublin, restera tributaire de la règle souverainiste de l'unanimité au Conseil des ministres, tout autant que l'est présentement, le Haut représentant Javier Solana, symbole du consensus mou entre pays partenaires. Néanmoins, nul ne saurait se réjouir à bon escient de l'enterrement définitif d'années et d'années d'efforts entrepris depuis le Conseil européen de Laeken, en décembre 2001. Le Parlement européen a d'ailleurs réclamé en juillet dernier, par 500 voix contre 106 et 31 abstentions, ce renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense que nous attendons depuis des lustres. Il n'était pas alors question de tensions dans le Caucase mais, comme le dit le proverbe, « il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ». Même si, la ratification du Traité de Lisbonne continue à traîner, rien n'empêcherait, pourtant, les États membres animés par un minimum de volonté politique, de soumettre par anticipation à « la coopération structurée permanente » telle que le prévoit le dit traité, les éléments de forces multinationales européennes existant, en commençant par l'Eurocorps.

- Mais, cette volonté politique que l'on aimerait voir s'affirmer, existe-t-elle encore vraiment ? On est en droit de se poser la question quand on prend connaissance des textes du Livre blanc disponible sur le site internet de notre bon vieux Quai d'Orsay. Ce Livre blanc, même si le Traité de Lisbonne finit par voir le jour avant la saint glin glin (on parle maintenant de 2010 !) prévoit au-delà une période européenne étale qui « devrait clore, dit-il, un cycle de quinze ans de réforme institutionnelle juxtaposant au modèle communautaire des éléments intergouvernementaux relativement complexes ». Jolie formule alambiquée signifiant que nous devons nous faire à l'idée qu'il ne saurait être question de franchir avant 2020 « comme on nous en prévient déjà, une nouvelle étape dans l'intégration politique ». Ce n'est plus « ô temps suspend ton vol », mais plutôt : « laisse-moi reprendre mon souffle », même si le prix à payer est d'inciter les autres acteurs de la planète moins empêtrés que les Européens dans leurs problèmes de souveraineté, à mener pratiquement à leur guise, les jeux dangereux de la politique mondiale, Oncle Sam en tête. Tout ceci dans un univers dont, à vrai dire, on a encore du mal à

imaginer les contours, sous l'œil d'une organisation des Nations unies, alors composée peut-être de 250 « souverains », en Assemblée générale, et d'un Conseil de sécurité obsolète, tributaire du droit de veto. Nous en sommes aujourd'hui à 192 (2006), sauf erreur, contre une cinquantaine à l'origine, mais sans compter les 69 membres non représentés de l'*UNPO* (*Organisation des peuples non représentés*) de l'Abkhazie à Zanzibar en passant par Taiwan et bien d'autres, dont le Kosovo que refuse de reconnaître le Kremlin. Encore faut-il préciser que nous suggérons, en la circonstance, un scénario encore relativement optimiste. Il en est d'autres aux allures infiniment plus mortifères dont nous aurons l'occasion de reparler. Pour l'heure et revenant au projet fédéral européen, nous devons nous convaincre, en tout cas, d'une chose : le temps perdu ne se rattrape jamais, que ce soit dans nos vies personnelles ou la maturation des systèmes politiques que nous engendrons. A fortiori, quand il s'agit d'anticipations majeures.

In Memoriam

HENRI CARTAN

Jean-Pierre Gouzy

Henri Cartan qui présida aux destinées du *Mouvement fédéraliste européen* en France une dizaine d'années durant, est mort à Paris le 14 août dernier, à l'âge de 104 ans.

Nous ne pouvons pas ne pas évoquer sa mémoire d'un triple point de vue. D'abord, il fut un immense mathématicien, ensuite, un défenseur majeur des droits de l'homme. Enfin, ce « grand honnête homme » était un authentique militant fédéraliste.

- Un immense mathématicien d'abord. Membre de l'*Académie des sciences*, il était l'un des fondateurs et le dernier survivant du « groupe Nicolas Bourbaki ». Depuis 1950, il a joué un rôle de premier plan dans les mathématiques mondiales. Il enseigna, notamment, à l'*Ecole normale supérieure* de 1940 à 1965, soit un quart de siècle durant, y animant un séminaire longtemps considéré comme la référence suprême en matière d'algèbre homologique. Puis, il présida plusieurs années durant l'*Union mathématique internationale*. Considéré par ses pairs comme un savant exemplaire, il obtint entre autres distinctions, la médaille d'or du CNRS en 1976.
- Défenseur exemplaire des droits de l'homme, il suscita avec le français Laurent Schwartz, lors du Congrès international des mathématiques tenu à Vancouver en 1974, le développement d'un réseau international particulièrement actif en la matière. Il oeuvra avec beaucoup de ténacité pour permettre la mise en liberté de ses pairs, les cas les plus connus étant ceux des savants soviétiques Chikhanovitch, Chtcharansky, Plioutch. A propos de Léonide Plioutch, mathématicien ukrainien parmi les plus connus dans la communauté scientifique internationale, mon attention fut attirée sur un article d'Henri Cartan publié dans un de nos organes d'expression fédéraliste¹. Il s'élevait contre sa détention vigoureusement, dénonçant les conditions de son arrestation (1972), de son jugement (1973) et de son internement sans limitation de durée, dans des conditions qu'on peut qualifier à proprement parler d'hallucinantes : celles d'un hôpital psychiatrique du KGB. Soutenu par un millier d'autres mathématiciens, Henri Cartan et ses amis parvinrent à faire plier les autorités soviétiques et obtenir sa remise en liberté.



Dessin de Yves Pagès
illustrant l'article « L'affaire Plioutch »
de Henri Cartan dans *Fédéchoses* n° 13

Quand on a connu Henri Cartan qui était la personification même de la simplicité, l'incarnation de la modestie et du sens de la réserve, toujours infiniment courtois, on mesure à quel point il dut s'investir dans des réalités pénibles pour venir à bout de l'injustifiable et de l'injustifié.

- Enfin, raison essentielle de ce bref hommage, ce grand savant et combattant des droits de l'homme, fut également un « Européen » de conviction et un fédéraliste engagé comme rarement il m'a été donné d'en connaître au cours de mon propre périple. Henri Cartan a, en effet, participé activement à la naissance de l'*Association européenne des enseignants*, à l'occasion d'un stage du *Centre international de formation européenne*, tenu à La Brévière, en forêt de Compiègne, au cours des vacances de Pâques 1956, sous l'impulsion d'Alexandre Marc. Premier président de la section française de l'*AEDE*, dès l'été qui suivit, il fut également président du *MFE* de la région parisienne, assisté dans ses deux fonctions, par une magnifique militante, aujourd'hui disparue, Gisèle Bernadou, institutrice retraitée, maire de la ville banlieusarde de Houilles. Quand, en 1973, j'ai quitté la présidence de la Commission nationale française du *MFE*, après avoir assuré le secrétariat général du Mouvement depuis sa fondation en 1952, Henri Cartan accepta de prendre le relais. Il assumait cette tâche, certainement plus ingrate que celle d'enseigner les mathématiques au plus haut niveau, entre 1974 et 1985 ; il participa scrupuleusement, dans l'exercice de ses mandats, aux activités de l'*UEF* internationale à une époque où Catherina Chizzola pilotait son secrétariat à Bruxelles. Henri Cartan avait, en outre, une conception « œcuménique » de son engagement européen, apportant son obole précieuse et discrète de membre bienfaiteur, ici et là, sans esprit de chapelle. Voici le souvenir que me laisse Henri Cartan. Pour les plus jeunes, qui n'ont peut-être même jamais entendu parler de lui jusqu'à ce jour, il n'est pas inutile qu'ils sachent combien son engagement a honoré notre mouvement, engagement qui garde toute sa valeur d'exemple, alors qu'il faut, année après année, savoir affronter de nouveaux combats et surmonter d'autres obstacles, dans la lumière de Ventotene.

¹ Henri Cartan, « L'Affaire Plioutch », *Fédéchoses – Pour le fédéralisme*. N° 13, 3^{ème} année, 1^{er} trimestre 1976.

Une initiative européenne pour la crise financière internationale

Alfonso IOZZO

**Membre du Bureau de l'UEF Europe – Président de la
Cassa Depositi e Prestiti italienne - Turin
Article publié comme éditorial du N° 2, juillet 2008,
de *The Federalist Debate*, Turin**

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

La mondialisation a apporté un changement radical dans la balance du pouvoir dans le monde et, en particulier, elle a brisé la « loi d'airain » qui donnait à 20 % de la population mondiale 80 % des ressources du monde. De tels changements sont comparables aux événements de la révolution industrielle qui, après de nombreuses batailles et des phases de convulsions, aboutirent à l'effondrement de la « loi d'airain » qui maintenait les salaires au niveau minimum pour survivre.

De la même manière, la redistribution du pouvoir international due à la globalisation déclenchera des phases de convulsions et des confrontations qui, si des solutions transitionnelles ne sont pas trouvées, conduiront aussi à des conflits et même à de la violence, stoppant ainsi le processus et renvoyant le monde aux heures sombres de l'autarcie et du nationalisme outrancier, comme cela s'est produit dans les années suivant 1914.

L'Europe a la capacité mais aussi le devoir de lancer un processus visant à maîtriser la mondialisation en créant des institutions internationales fédérales susceptibles de négocier et d'approuver les règles nécessaires pour assurer une transition harmonieuse vers un nouvel ordre mondial et aussi pour garantir que ces accords seront respectés. L'Union européenne (UE) doit proposer un plan international pour établir de telles règles et pratiques communes à travers des institutions internationales s'occupant des domaines monétaire, environnemental, de l'énergie et de l'agriculture ; mais aussi pour fournir les outils nécessaires à une solidarité économique et sociale qui accompagne la création d'un marché international. Cela rapprochera davantage les politiques de l'OMC de celles de la Communauté européenne qui -avec la création du Marché commun- a créé des fonds régionaux et sociaux ainsi qu'une politique de cohésion.

Dans deux des domaines mentionnés ci-dessus, l'Europe a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés : l'auto-suffisance alimentaire avec la politique agricole commune et l'unification monétaire avec la monnaie unique qui garantit un marché unique. Cependant, dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, l'UE n'a réalisé que des résultats partiels et limités. C'est seulement maintenant qu'elle commence à construire les institutions nécessaires pour les objectifs qu'elle s'était fixés à plusieurs reprises. Si le Plan Delors avait été activé comme cela avait été initialement prévu, avec en particulier l'introduction d'une taxe sur le carbone -proposition qui avait été approuvée par tous les Etats membres à l'exception de la Grande-Bretagne qui la bloqua en utilisant son

droit de veto- l'UE serait aujourd'hui bien mieux préparée au lancement d'une véritable politique internationale de l'environnement.

L'UE devrait demander la fondation d'une « Communauté » pour l'environnement et l'énergie capable de concentrer la recherche pour de nouvelles sources d'énergie au niveau international et dotée de certaines des compétences attribuées à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui pourrait être considérée comme une agence supranationale prototype dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie. Par exemple la CECA pouvait imposer des taxes sur l'utilisation du charbon et lever des emprunts pour financer la reconversion de l'industrie de l'acier, principale consommatrice de cette source d'énergie.

La crise des produits alimentaires requiert l'établissement d'une politique mondiale de l'agriculture capable de développer et de stabiliser la production. Un renouvellement des initiatives lancées par les premiers accords d'association avec les Etats africains (en utilisant les fonds de stabilisation établis à l'époque) constitue un exemple montrant comment créer un véritable marché des produits agricoles en exploitant les capacités productives des différents continents pour rendre les mêmes produits accessibles à l'échelle mondiale en comblant ainsi les lacunes de l'OMC et en donnant à la FAO un rôle authentique.

C'est dans le secteur monétaire que la redistribution du pouvoir international peut faire apparaître les crises les plus aiguës. Les manipulations de la monnaie sont l'outil le plus facile pour le gouvernement d'un Etat. Cela lui permet d'utiliser la mondialisation à son propre avantage en lui évitant d'avoir à payer le prix de la redistribution du pouvoir économique qui progresse au plan international.

Premièrement, alors qu'il serait difficile de mettre en avant une politique protectionniste explicite, des gouvernements peuvent recourir à des dévaluations compétitives susceptibles de déclencher une véritable « guerre monétaire ». Une telle approche pourrait au bout du compte mener à un démantèlement du marché et à un retour à des politiques ouvertement autarciques.

Cependant, une telle stratégie n'est possible que pour des économies de dimensions notables, comme celle des Etats-Unis. Elle ne serait pas faisable dans l'UE dont la raison d'existence est fondée sur l'ouverture internationale et sa promotion au niveau mondial.

Deuxièmement, un pays dont la monnaie circule largement au plan international et dont la dette nette est exprimée dans cette monnaie, peut manœuvrer pour exporter le coût de l'inflation créée ; car dans la mesure où un Etat peut imposer une taxe cachée aux propriétaires de sa dette publique, un tel pays dont la monnaie est utilisée comme monnaie internationale peut imposer une telle taxe à d'autres pays, tout en réduisant par là même la valeur de leurs avoirs financiers.

Cette politique trouve sa limite avec le montant d'activité financière à productivité négative « réelle » que le débiteur est disposé à accepter. Les Etats européens ont dû arrêter d'imposer une taxe d'« inflation » quand l'ouverture des marchés permit aux investisseurs d'investir dans les monnaies

stables d'autres pays.

Avec la création et le succès de la politique monétaire européenne, le monopole du dollar américain entra en crise lorsqu'on ne put plus arrêter la tendance des Etats investissant dans cette monnaie à se tourner vers une diversification en direction de monnaies plus stables telles que l'euro.

Le commencement d'une guerre monétaire de la part de la Réserve fédérale américaine est une voie à sens unique et sans issue. Une guerre monétaire ne peut que temporairement enrayer la crise et, ce faisant, on aggraverait seulement le problème. Mais l'Europe ayant maintenant réalisé une pleine unité « fédérale » sur une base monétaire, a la responsabilité et le devoir -elle est en fait poussée par son propre intérêt- de proposer aux Etats-Unis une solution qui rendrait possible la gestion de la transition vers une nouvelle distribution du pouvoir dans le monde.

Des secteurs importants de l'opinion publique, dont la voix principale vient de France et de son Président, demandent l'adoption d'une réduction analogue des taux d'intérêts en réponse à la politique de la *FED*. Mais c'est une erreur. Cela ne résoudrait pas le problème et ne ferait que causer l'importation en Europe de l'inflation créée en Amérique.

Il suffit de considérer que, compte tenu que l'objectif de l'exercice consiste à maintenir le coût du dollar à un bas niveau pour exporter l'inflation, si la Banque centrale européenne (BCE) suivait la *FED* en réduisant les taux d'intérêts, alors la *FED* baisserait ses taux à nouveau. L'Amérique n'aurait ainsi plus besoin de craindre que les investisseurs en dollars se tournent vers l'euro, car en rétablissant la suprématie de leur propre monnaie au plan international, les Etats-Unis pourraient continuer de financer leur déficit « sans douleur ».

Par conséquent, si la BCE est correcte en ne participant pas à cette guerre monétaire (dans laquelle elle serait inévitablement perdante), alors l'Europe peut au moins aborder le problème des taux de change. Il est dans l'intérêt général que l'Europe et les pays d'Asie continuent à développer des échanges commerciaux, mais ce « marché commun » ne peut pas être sapé par des politiques monétaires. L'Europe peut accepter des ouvertures de la part de l'Asie mais, en échange, les pays asiatiques doivent stabiliser leurs propres monnaies en relation avec l'euro.

Les pays qui sont détenteurs nets d'actifs financiers internationaux (comme certains en Asie ou les pays arabes producteurs de pétrole) auraient intérêt à disposer d'une monnaie stable comme point de référence pour garantir la valeur de leurs investissements.

Les conditions pour procéder à une réorganisation profonde du système monétaire international, pour garantir un développement équilibré de la mondialisation, existent déjà. La liste des pays intéressés pour créer un nouveau système international est longue mais seule l'Europe -avec l'euro- est en situation de prendre l'initiative. Cependant, l'objectif de l'Europe n'est pas de substituer l'euro au dollar mais de mettre la stabilité de l'euro à la disposition de la communauté internationale et de construire des institutions monétaires démocratiques. Le moment est venu de revenir sur le choix fait

à Bretton Woods d'une monnaie hégémonique et de redécouvrir le projet keynésien du « bancor ». C'est la voie qui a été suivie en Europe durant le processus de l'unification monétaire. Des *leaders* politiques allemands tels que Schmidt et Kohl ne choisirent pas l'hégémonie du mark allemand mais ils décidèrent de mettre plutôt la stabilité du mark allemand au service de tous les Européens.

Pour ce qui concerne les taux de change, les traités européens de Maastricht et de Lisbonne montrent que la position européenne avancée dans les institutions compétentes et les conférences internationales est décidée par le Conseil européen, qu'elle est basée sur des propositions faites par la Commission européenne en accord avec la BCE. A cet égard, seuls les Etats qui ont adopté l'euro peuvent voter. Cependant les membres du Conseil -c'est à dire les gouvernements des Etats membres participant à l'UE- n'ont pas besoin de demander à la BCE de renoncer à leur monnaie forte mais, au contraire, de prendre l'initiative -en accord avec les dispositions du Traité- de fournir une monnaie forte pour le monde.

Les citoyens européens doivent demander aux *leaders* politiques de l'UE et en particulier au Président de la Commission européenne de prendre une initiative politique. L'Union devrait, dans ce but, promouvoir une conférence monétaire visant à poser les bases d'un nouveau système monétaire international, profondément rénové.

Cette fois, la conférence ne devrait pas se tenir à Bretton Woods mais en Europe, en faisant ainsi un premier pas pour mettre en œuvre la disposition statutaire du Fonds monétaire international qui établit que le lieu devrait être fixé là où le quota de participation est le plus important.

Si l'UE était capable à la fois de promouvoir et de faire elle-même les premiers pas sur la voie d'une monnaie internationale forte, alors ce serait la démonstration la plus claire que, si les Européens s'unissent, ils peuvent apporter une énorme contribution à la création d'un monde plus pacifique. Une fois cet objectif atteint, il ne serait alors pas difficile de proposer d'unifier aussi les forces dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité.

Des propositions telles que la réforme du Conseil de sécurité et l'attribution d'un siège à l'UE, la création d'une Assemblée parlementaire pour démocratiser l'ONU ainsi que des projets pour initier un désarmement nucléaire organisé et mené sous le contrôle de l'ONU et la création de forces civiles et militaires pour le « maintien de la paix » et la « construction d'Etats » seraient alors bien plus crédibles.

Les Européens n'ont pas uni leurs forces pour créer une nouvelle armée pour mener d'autres guerres sanglantes épouvantables mais, comme dans le cas de la monnaie unique, pour créer des institutions internationales communes capables d'atteindre l'état de « paix perpétuelle » prédit dans le passé par Kant.

www.pressefederaliste.eu

L'État national, de Mario Albertini

... Histoire d'une mystification

L'État national (1960) : un ouvrage de Mario Albertini publié (en 1978, pour l'édition française par les *Editions Fédérop* alors à Lyon - aujourd'hui 24400 Gardonne-, collection « Textes fédéralistes » dirigée par Bernard Barthalay, Jean-Luc Prevel et Jean-Francis Billion (160 pages).

Ronan BLAISE

Ancien Rédacteur en chef du *Taurillon*. Ancien membre du Bureau national des *JE France* - Dieppe

Article publié en commun avec *Le Taurillon*

En ce début de XXI^e. siècle, l'idéal européen butte régulièrement sur la réalité de l'*État national* (présupposé socialement plus juste, plus démocratique et plus protecteur...) et de la *nation* : son pendant organique (ou civique), inscrit dans la conscience des individus.

Démystifier la *nation* et l'*État-national* en démontrant leur caractère idéologique (mensonger et falsifié), c'est le parti pris et le projet politique poursuivi dans cet ouvrage par Mario Albertini, philosophe et universitaire italien (professeur de philosophie politique à l'Université de Pavie), successeur d'Altiero Spinelli à la tête du *Movimento Federalista Europeo* (MFE italien) personnalité éminente du fédéralisme européen au siècle dernier (président de l'*Union des fédéralistes européens* (UEF), de 1975 à 1984.

Un ouvrage de philosophie politique puissamment documenté (reprenant là les travaux en la matière du sociologue et économiste allemand Max Weber, des philosophes et historiens Boyd C. Shafer, Hans Kohn, Lewis B. Namier ou Carl J. Friedrich...) mais d'un accès difficile. Un ouvrage qui mérite néanmoins qu'on lui consacre un examen poussé.

« Moment fondateur », « filiation ethnique », « langue nationale », « histoire nationale », « territoire initial », « frontières naturelles », « comportement national » : en fait il s'agit ici de démystifier les grandes croyances sacralisées qui « fondent » l'*État-nation* et n'en font qu'une mystification.

Démystifier les fondements de la nation

Quand il s'agit des « Histoires nationales » (de nations comme la France et l'Allemagne...) telles qu'elles nous ont été racontées par la tradition historiographique des XIX^e. et XX^e. siècles, leur étude mène curieusement - non pas à l'Europe sous domination romaine- mais à une espèce d'aube brumeuse où l'histoire se fond (et se confond) avec une légende de forêts, de guerres (nationales) et d'épopées.

En d'autres termes, à bien lire ces récits on a l'impression durable et le curieux sentiment que les Turcs modernes sont -tels Minerve, sortie toute armée de la tête de Jupiter- sortis, guidés par les loups gris mais « déjà constitués en Nation », du mythologique val d'Ergénékon ; que les Allemands ont toujours vécu en

Allemagne en tant que tels et que les Francs étaient fatalement destinés (par la providence ? pour l'assouvissement d'on ne sait trop quels besoins économiques ou naturels ?) à venir tôt ou tard s'installer en France (pardon : en Gaule)².

Rien de plus faux. Rien de plus faux, car en fait c'est l'État qui va construire la nation (et non l'inverse...). Puis lui inventer des « racines historiques » (en fait, mythologiques...) se perdant jusque dans les profondeurs de la nuit des temps. Car c'est en fait l'État qui -une fois constitué et établi (et pré-existant à la Nation même qu'il prétendra par la suite incarner...)- diffuse et impose la langue et la mystique (religieuse, politique...) du pouvoir dominant, qui construit ses frontières (souvent par la force), qui forme ses élites. Et qui -dès les classes élémentaires et primaires- impose à ses « sujets » (ou « nationaux ») une lecture idéologique et sacralisée d'une Histoire « officielle » qui n'est en fait que l'apologie de l'État.

De même, c'est l'État qui unifie en « nation » des individus différents, qui poursuit les récalcitrants, qui éradique les langues minoritaires ou allogènes, qui redessine les institutions locales à sa convenance, qui centralise le pouvoir et qui unifie des territoires dissemblables en un « territoire national » : un espace géographique, un espace physique qui ne peut honnêtement être considéré comme « unitaire » (ayant des « frontières naturelles » sacrées...) que par une lecture anachronique des faits : anachronique car en fait rétrospective.

Les noms mêmes des nations -« Allemagne », « France », « Italie », etc.- ont conféré une signification forcément unitaire à des expériences historiques et politiques pourtant très différentes, voire politiquement contradictoires (ex. : Gaule « celtique », « Gallia » sous domination romaine, Francie, France, Royaume de France, République française, État français, etc.). Et ce, seulement bien après que l'État centralisé et le lien national aient été clairement et solidement établis³.

² Cf. page 114.

³ À ce sujet, on notera également deux autres choses importantes. D'abord le nom de l'État -bien qu'il paraisse immuable, éternel, naturel au commun des mortels- a naturellement lui aussi suivi le cours

La nation : fait naturel ou produit culturel ?!

Bref, la naissance d'une nation n'est pas un processus « naturel » -souvent raconté comme tel par une « belle fable »- mais un processus éminemment politique. Une « belle fable » -en fait, des divagations intellectuelles- auxquelles l'historiographie nationale officielle (qui, par « sentimentalisme patriotique », a souvent confondu recherche scientifique et apologie de l'État...) a conféré un lustre académique surfait, se comportant ainsi en zélé complice dans la mystification.

En tout cas, il s'agit là d'un discours « officiel » -gouvernemental, administratif, scolaire, politique (bientôt médiatique...)- qui, à force d'être répété, diffuse l'idée fausse selon laquelle la « condition nationale » serait une espèce d'état naturel (voire immanent et transcendantal...). Alors qu'il ne s'agit en fait là que d'une situation (historique et contingente) produite par les hommes et modifiable par les hommes : une construction humaine et une construction de l'esprit parfaitement artificielle.

Ainsi nulle part en Europe la Nation n'a été l'élément primaire et l'État, l'élément dérivé. Pas même dans les cas où - comme en Allemagne et en Italie- il semble que la Nation ait précédé l'État. A ce titre on se remémorera la phrase célèbre d'Azeglio⁴ : « l'Italie faite, il faut faire les Italiens ». Et l'on se souviendra également des efforts accomplis par notre IIIe. République (ou par le IIe. Reich allemand) pour éradiquer les patois, tenter de réduire les autonomies locales et ainsi parfaire l'unité au combien imparfaite de cette France (et de cette Allemagne) «

des vicissitudes historiques et politiques, avant d'être étendu au territoire correspondant à peu près au territoire actuel, mais à la suite d'un processus séculaire.

Souvent il ne désigne qu'une de ses nombreuses composantes initiales (Francs pour la France, Angleterre pour Royaume-Uni, etc.). Parfois il ne s'agit guère que du nom antique d'une de ses nombreuses provinces ; exemple : l'« Italie » initiale, ce n'est guère plus que la seule Calabre (l'actuel nord de l'Italie -plaine du Pô, jusqu'aux Alpes- ayant longtemps porté le nom de « Gaule cisalpine »...).

Ensuite, juste noter le caractère franchement prosaïque et strictement descriptif du noms des États, sans qu'un tel nom ne porte étymologiquement en lui la moindre parcelle de « gloire » nationale vraiment particulière : l'Italie (« pays aux bovins »), l'Espagne (« pays des damans »), Gaulois (« éleveurs de volailles »), « Portugal » (« port chaud »), « Nederland » (pays bas), « Luxembourg » (petite forteresse), « Polska » (la plaine), « Deutschland » (« pays teuton »), etc. (Cf. page 82).

⁴ *i.e.* : Massimo d'Azeglio, penseur et acteur (piémontais) du *Risorgimento*, ce fameux processus géopolitique qui, dans la seconde moitié du XIXe. siècle, vit l'Italie marcher -sous l'égide du royaume de Piémont-Sardaigne- vers son unité politique.

inaccomplies » de la fin du XIXe. siècle⁵.

Nous savons donc que, lorsque les hommes emploient le mot « nation » et l'adjectif « national », ils les rapportent à des expériences différentes : comme l'exercice du pouvoir, l'unité politique et la possession d'un territoire, mais pas seulement. Il peut également s'agir de la langue, de la culture, des « moeurs » et des traditions (culinaires, par exemple), etc.

Expressions du nationalisme

Ainsi, de nos jours, quand un « patriote » français fait un voyage circonscrit dans les frontières nationales, et voit un beau paysage (comme la mer de glace ou le Mont Saint-Michel, par exemple...), il se dit alors avec satisfaction : « Que la France est belle ! ». Peu lui importe alors que ces curiosités géologiques (qui ne doivent pourtant rien à l'activité de l'homme...) aient longtemps été situées sur les territoires d'États indépendants voire étrangers à ceux dirigés depuis Paris (ici, Bretagne et Savoie).

Quand il tombe en arrêt devant quelque édifice intéressant, devant quelque château de la Loire ou cathédrale gothique des XIIe. et XIIIe. siècles (Amiens, Chartres, Laon, Paris, Reims, Rouen, etc.), notre « patriote » pense alors avec plaisir que la France a vraiment des villes inestimables, décidément uniques en leur genre (mais connaît-il les trésors d'architectures semblables -et au moins aussi remarquables- qu'on puisse pareillement trouver chez nos voisins ?!).

Quand il lit Villon ou admire l'œuvre d'un Corneille, Molière, Racine ou Lamartine, Victor Hugo (etc), là encore il se sent alors « Fier d'être français ! ». Mais connaît-il seulement les œuvres -similaires et aux beautés au moins équivalentes (et, le plus souvent, dénuées de tout caractère « national » vraiment marqué...)- d'Homère, de Virgile, de Goethe, de Cervantès, de Camões, de Shakespeare, Pouchkine ou Mickiewicz ?).

Poursuivant ses recherches littéraires, il se plonge dans les écrits des philosophes du « Temps des lumières » et s'extasie de voir en Montesquieu, Rousseau et Voltaire des exemples vivants du « génie national » ; sauf que Rousseau était suisse, et sauf que notre « patriote » néglige là les travaux (tout aussi intéressants et participant du même esprit) d'autres philosophes européens des temps modernes (comme Emmanuel Kant) et ne se définissant pourtant pas -eux non plus, d'ailleurs, ni leur œuvre- en termes strictement « nationaux ».

Quand -le 14 juillet- il voit défiler, avec leur drapeau, des détachements armés, il voit là, ému, « l'armée de la France » en marche. Pareillement, quand il déguste un bon Bordeaux ou un bon Bourgogne, il s'extasie moins devant les qualités géologiques ou l'ensoleillement du terroir (ou le travail, le savoir-faire des artisans-cultivateurs...) que devant la France, cet « irremplaçable grand pays de gastronomie ! »

Quand l'équipe nationale de football ou de rugby gagne,

⁵ Cf. pp. 151-152.

il exulte ; et quand elle perd, il souffre « avec » et « pour la France ». Et il en va de même quand un athlète « compatriote » l'emporte aux Jeux olympiques ou dans quelque autre concours sportif international : sa victoire auréolant alors toute la communauté nationale (comme si celle-là était vraiment partie prenante et vraiment participante dans cet effort sportif pourtant strictement individuel...), son éventuelle défaite allant parfois -souvent- jusqu'à blesser l'honneur national voire déprimer toute une Nation.

Quand l'équipe de France gagne...

Également, quand il se préoccupe des valeurs sociales, peu lui importe alors vraiment que les Biafrais meurent de faim tandis et alors même que toute la France lui paraît lamentablement coupable quand le SMIC est décidément trop faible (ou quand elle ne se distingue pas assez, à son goût, sur la scène internationale pour toute l'aide à apporter alors d'urgence au malheureux Biafra...).

De même, quand il réfléchit à la situation politique, il se borne à apprécier les guerres, les révolutions et les changements politiques des autres pays du seul point de vue de leur utilité ou de leur inutilité, de leur danger ou de leur avantage, pour la seule situation de la France. De même, il est plein d'indifférence pour les conflits sociaux se déroulant chez nos voisins alors même qu'il participera -passionnément- au débat politique dans son propre pays sur les mêmes sujets. Car, dans le fond, ce qu'il voudrait changer en mieux, c'est -bien entendu- la situation de la France.

Pourtant aucune de ces expériences et d'autres encore, semblables, qu'on pourrait ainsi facilement énumérer, n'est véritablement « nationale » dans son caractère fondamental. Vu qu'il s'agit là en fait d'expériences esthétiques, culturelles, culinaires ; de passions sportives, politiques, sociales, de charité « bien-pensée-prioritairement-pour-soi-même », etc. Parfois même peut-il carrément s'agir d'expériences absolument dépourvues -lorsqu'elles sont prises individuellement- du moindre contenu spécifiquement national (i.e : allez donc voir la mer de glace, buvez un verre de bon vin, *shoootez* dans un ballon et lisez donc l'œuvre de Molière, par exemple...). Il n'empêche : l'esprit du temps (l'endoctrinement ?!) a absolument voulu qu'on y rajoute le qualificatif « national ». Et qu'on les relie toutes, artificiellement, par celui-là même. Ce qui montre bien qu'on ne doit pas chercher le nationalisme dans ces différentes expériences mais dans l'établissement idéologique entre elles de ce lien « spirituel ». Et pour cause : puisque le sentiment national n'est en fait rien d'autre que le reflet idéologique -l'expression strictement intellectuelle- des liens fantasmés qui relient (attachent ?) le citoyen à son État national. Bref : du « jus de crâne »⁶.

« Jus de crâne » qui lui a été enseigné -dès le plus jeune âge- comme quoi l' « Hexagone »⁷, s'il n'est pas

vraiment sacré, ni créé par Dieu et programmé de toute éternité (quoi que...) pour y inscrire le territoire de la patrie, est tout le moins quelque chose de naturel. Alors qu'il est pourtant bien clair que ces frontières « naturelles » (Rhin, Alpes et Pyrénées) n'ont pas été établies par la nature, mais par Louis XIV ainsi que tous ses prédécesseurs et successeurs à la tête de l'État⁸.

Danger du nationalisme, entre loyauté et chauvinisme

Comme on vient de le voir, la réalité nationale n'est donc pas une réalité linguistique, territoriale ou ethnique (etc.) et surtout pas un fait de nature, mais une construction idéologique. Et le nationalisme n'est -en fait- que l'expression intellectuelle et idéologique des liens de loyauté politique qui artificiellement relient (attachent ?!) le citoyen à son État national.

Mais il s'agit là d'une idéologie dangereuse qui fractionne artificiellement le genre humain, rompant ainsi tout esprit de solidarité véritable (et véritablement désintéressé) avec le reste de l'humanité. Et car le nationalisme induit une inversion de l'échelle des valeurs qui subordonne toute valeur morale à la « valeur nationale » : alors proclamée comme « valeur suprême » de l'ordre politique, éthique et moral (i.e. : « La France et les Français d'abord », « America First », « Right or wrong, my country »⁹, etc.).

Ainsi, en cas de conflit entre quelque valeur morale que ce soit et la « valeur nationale », on sait bien que -pour le nationaliste « fidèle à ses principes »- c'est toujours l'observance de la valeur nationale qui prévaut. Et c'est ainsi que le nationalisme devient si facilement arbitraire, autoritaire, oppressif, totalitaire et -comme l'a écrit l'historien britannique Lewis B. Namier- « transforme le groupe national en une horde »¹⁰, faisant ainsi de la nation un facteur de déséquilibre du monde contemporain.

Ce qui fait de la nation non seulement une « mystification idéologique » sans aucun fondement politique vraiment incontestable, mais également une « idole sanglante »¹¹ : en tout cas celle qui -au siècle dernier, mise au service de diverses autres idéologies- aura, sans contexte, fait le plus de morts... D'où la nécessité de délivrer les citoyens de la pesante tutelle que fait peser sur eux la nation. Démystifier l'État national : une œuvre de salubrité publique¹².

l'Espagne « péninsule parfaite » (de l'historien Rafael Altamira) ou l'Italie : « Terre que Dieu entoura de montagnes et de mers », etc.

⁸ Cf. pp. 103, 105 et 159.

⁹ Expression -tronquée- attribuée au politicien « germano-américain » du XIXe. siècle Carl Schurz (sénateur en 1869-1875, puis secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1877-1881) ou à l'officier de marine Stephen Decatur (héros de la « seconde guerre d'indépendance anglo-américaine », en 1812).

¹⁰ Cf. page 158.

¹¹ Cf. page 11.

¹² - Cités dans cet ouvrage : ***Le fédéralisme européen réussira-t-il ?*** (Carl J. Friedrich, 1957) ;

⁶ Cf. pp. 56-57.

⁷ « Hexagone mystique » des Français, ainsi que que

La xénophobie dans la nouvelle Allemagne

Edith PICHLER

Professeur de sciences politiques à l'Université Humboldt de Berlin

Article publié en commun avec *The Federalist Debate*

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Dans les derniers jours de décembre 2007, un retraité allemand a été attaqué et battu dans une station de métro de Munich par deux jeunes d'origine étrangère, turque et grecque. Depuis le début de l'année les politiciens et les médias parlent de la délinquance des jeunes (même si de tels discours concernent principalement de jeunes criminels issus de l'immigration), des peines plus sévères y compris pour les mineurs de moins de 12 ans, etc., et de la possible expulsion des coupables même dans le cas où ils seraient nés et auraient grandi en Allemagne.

Tandis que se tenaient ces discussions sur les jeunes criminels issus de l'immigration, des jeunes « Allemands », qu'ils soient ou non des *naziskins*, attaquaient et infligeaient à Berlin de sérieuses blessures à un Nigérian distribuant des journaux aux passants tôt dans la matinée. Par la suite, épisodes quotidiens, durant la semaine du 1^{er} au 8 janvier 2008, sauf le 1^{er}, des actes de violence à caractère xénophobe se sont déroulés.

Mais, revenons sur quelques uns des cas les plus significatifs survenus dans le passé avant d'en venir à quelques clarifications et observations/

- *Amadeu Antonio Kiowa*, de l'Angola, vivait à Eberswalde, dans la région du Brandebourg, en tant que travailleur engagé dans le cadre des accords entre la République démocratique allemande (RDA) et des pays socialistes en développement comme l'Angola, le Mozambique, le Vietnam, etc. Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1990, un groupe d'une cinquantaine de *skinheads* armés de battes de *base ball* arpentaient la ville pour « chasser le nègre ». Dans un bar, ils rencontrèrent trois Africains qu'ils commencèrent à frapper. Tandis que deux travailleurs Mozambicains réussissaient à s'enfuir, gravement blessés, le troisième, Amadeu Antonio Kiowa, âgé de 28 ans, n'allait pas sortir du coma et il devait mourir deux semaines plus tard. Cinq des jeunes coupables furent condamnés en 1992 à des peines maximales de quatre ans ou furent mis en liberté conditionnelle car il était impossible de déterminer qui avait infligé le coup mortel.
- *Orazio Giambianco* fut frappé à la tête la nuit du 30 septembre 1996, avec une batte de baseball. Le

skinhead Jan W. et ses compagnons tournaient en voiture dans la ville de Trebbin, au Brandebourg, à la recherche d'Italiens travaillant dans divers chantiers de construction de la ville afin de les agresser. Giambianco, âgé de 55 ans, était arrivé quelques jours auparavant de la ville de Bielkefeld (Nord Rhein-Westphalie) où il avait émigré deux ans auparavant. Giambianco et deux de ses collègues italiens allaient croiser les extrémistes de droite et Jan W. abattit immédiatement sa batte sur la tête de Giambianco qui allait survivre grâce à deux opérations. Il était sauf, mais sa vie était brisée pour toujours : il souffrait de paralysie spastique, de dommages cérébraux, de dépression, ne pouvait pas s'exprimer correctement et ses chances de guérison étaient nulles. En 1997 Jan W. a été condamné à 15 ans de prison, mais ayant pris ses distances par rapport à des groupes néo-nazis, il a été libéré de prison en 2004.

- Omar Ben Noui, alors qu'il s'enfuyait d'un groupe de *skinheads* qui le poursuivait à Guben, dans le Brandebourg, s'est heurté à la porte vitrée d'un immeuble dans lequel il essayait de se réfugier. Atteint de graves blessures aux principales artères, et compte tenu de l'arrivée tardive des secours, Omar Ben Noui fût saigné à blanc. Les *skinheads* qui participaient à la chasse, furent le 13 novembre condamnés à des peines maximales de 3 ans.

La liste pourrait continuer, et serait beaucoup plus longue si nous ajoutions également les actes d'intimidation contre les entrepreneurs étrangers -restaurateurs ou boutiquiers- actifs dans les nouveaux *Bundesländern*. Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, dans un long article sur le parti *NPD*, dont les activités dans certaines zones des nouveaux Länder sont devenues monnaie courante, rapporte un cas à Hildburghausen en Thuringe. Selon le Secrétaire local du *NPD*, les dirigeants italiens du glacier *Firenze* ne devraient avoir aucune affaire dans la ville. De nombreuses fois, les militants du parti ont barbouillé des slogans xénophobes sur les murs du magasin, ou brisé son mobilier. Dans d'autres cas, des restaurants turcs, chinois ou italiens ont été incendiés.

Même si l'on peut également trouver des hommes politiques usant de slogans xénophobes dans les régions occidentales, les nouveaux Länder sont ceux qui sont caractérisés par les mouvements de droite et xénophobes.

Là, être d'extrême droite fait partie de la culture de la jeunesse, et dans certaines zones, c'est la forme prédominante de la culture des jeunes, une sorte de protestation, comme le mouvement gauchiste dans certaines régions occidentales de l'Allemagne. Les groupes de droite occupent les espaces publics de nombreuses villes, en particulier autour des gares ferroviaires, zones qu'ils nomment « *national befreite Zone* »¹³ : c'est-à-dire zones nationales libérées d'individus sans lien avec la nation ; qui peuvent être des étrangers mais également des gens de gauche ou de simples personnes de la classe moyenne. C'est la raison pour laquelle avant les rencontres de la Coupe de monde de *Football* l'ancien porte parole du Chancelier Schroeder avait fait mention de zones « hors

Nationalisme, mythe et réalité (Boyd C. Shafer, 1955) ; L'idée du nationalisme : origine et développement historique (Hans Kohn, 1944) ; 1848, La révolution des intellectuels (Lewis B. Namier, 1944).

¹³ Zones nationales libérées.

limites », dangereuses pour les *supporters* étrangers et en particulier pour les personnes non blanches.

Quelles sont les causes ?

Alors qu'en Allemagne fédérale, l'élaboration du passé national socialiste et le sens collectif de la culpabilité / responsabilité est devenu une partie de l'identité du nouvel Etat, et en particulier de la génération de 1968, la RDA a élevé dès l'origine, en tant que légitimation politique, le mythe d'une nation fondée par des héros ou des victimes (plutôt que par des héritiers, comme la République fédérale l'a été) du Troisième Reich. Pour le dire en termes simples : les héritiers du national socialisme étaient à l'Ouest, alors que ceux de la Résistance antinazie, soit les communistes, étaient à l'Est. Des études et des analyses récentes démontrent que c'est précisément parce que ces questions n'ont pas été débattues et élaborées qu'un sentiment « dissident » d'extrême droite et une attitude d'opposition au système communiste ont au contraire été favorisés.

A l'Ouest, les groupes de droite pouvaient agir librement, même s'ils étaient sous la surveillance de la police d'Etat (*Verfassungsschutz*¹⁴), tandis que la société civile articulait et développait constamment une attitude critique contre l'extrémisme de droite par des manifestations, des initiatives et des publications.

En RDA, au contraire, toutes les activités non conformes avec le Parti de l'unité socialiste (le *SED*¹⁵) étaient interdites ; cependant, cela n'empêcha pas la formation informelle de groupes de droite, mais l'Etat les maintint cachés et garda le silence, car de son point de vue de tels groupes ne pouvaient exister dans un Etat « antifasciste » comme si c'était un fait établi et par tradition. Cela rendit impossible de lancer des initiatives critiques et d'éveiller l'opinion publique contre ces manifestations. Cela est vrai non seulement en ce qui concerne les actions de l'extrême droite mais aussi pour des attitudes (par exemple la xénophobie) et des caractéristiques structurelles (par exemple l'autoritarisme) qui y sont liées.

Au lieu de discuter de manière ouverte sur la période national-socialiste, ils ont durant 40 ans essayé d'insister sur et mis en exergue les souvenirs d'une minorité, les communistes antifascistes, en tant que mémoire collective de la RDA.

Mais durant le nazisme, la majorité des Allemands avait sympathisé avec ce régime et l'avait activement soutenu. Aussi, l'on peut noter dès l'origine une divergence entre la propagande du *SED* et la mémoire et la conviction des citoyens. Le mythe antifasciste était en fait une construction et une contrainte. Selon la propagande du régime, le nationalisme avait été éradiqué du nouvel Etat des paysans et des travailleurs (*Arbeiter und Bauernstaat*) grâce aux changements démocratiques et antifascistes, et il n'existait plus.

Tandis que dans la propagande de la RDA, restes des vieilles formules anti-libérales et anti-occidentales du vieux nationalisme allemand, l'Allemagne occidentale était assimilée à une « colonie de l'impérialisme américain », la RDA s'autodéfinissait comme « le vrai gouvernement/Etat

allemand ».

L'antiaméricanisme et l'anticapitalisme étaient les idéologies officielles de la RDA, auxquelles les extrémistes de droite pouvaient et peuvent encore se référer. D'autre part le régime lui-même avait besoin d'une légitimation politique, et cette légitimation était créée en réunissant dans son iconographie nationale des éléments socialistes et anticolonialistes : par exemple, un système d'éducation très patriotique, qui utilisait des notions telles que l'amour pour la « terre des pères » (*Heimatliebe*) et la fierté dans les réalisations de la RDA, qui était l'un des Etats les plus puissants économiquement de l'Est de l'Europe. De plus, les principales « valeurs socialistes » à transmettre étaient : l'amour pour le travail, l'ordre, la propreté, celles de l'hygiène sociale (*hygienic social values*), c'est-à-dire des valeurs communes avec la droite nationaliste. Ce fait interdisait de débattre et d'affronter ouvertement le nouveau phénomène de l'extrémisme de droite, déjà apparu au milieu des années 1970, car cela aurait mis en question quelques unes des valeurs fondamentales du système.

En RDA, de plus, il y avait la présence dans la population d'attitudes xénophobes et antisémites, cette dernière partiellement imputée à la politique antisioniste du régime. Le régime du *SED* en niait l'existence par intérêt politique et elles n'étaient pas commentées à cause du fait que pour l'idéologie officielle elles étaient le résultat du système capitaliste et de l'impérialisme, empêchant ainsi un débat public sur ces questions et le développement d'attitudes tolérantes envers les minorités.

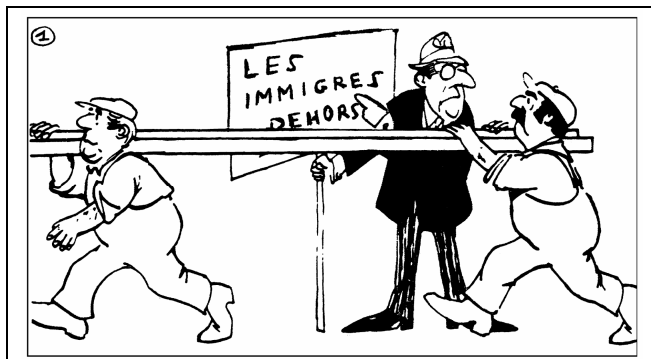
Contrairement aux slogans politiques sur la solidarité internationale et la fraternité, exclusivement à l'évidence avec les pays socialistes, la population de la RDA n'avait aucune opportunité de nombreuses relations avec les étrangers, et quand c'était le cas, elles se cantonnaient à la sphère des relations officielles organisées par le système. Son expérience avec les étrangers était ainsi limitée à des rituels dans le cadre de rencontres organisées par diverses organisations de masse. Des relations « normales » avec les étrangers représentaient un risque pour le régime, et même des événements interculturels tels que les nombreux Festivals mondiaux de la jeunesse ou ceux de chants politiques étaient sous la surveillance de la police.

En ce qui concerne les travailleurs étrangers vivant en RDA, depuis les années 1980, dans le cadre d'accords bilatéraux avec d'autres pays socialistes comme le Vietnam, le Mozambique, l'Angola, l'Algérie, Cuba et la Hongrie, la politique de la RDA ne visait pas à leur insertion, mais plutôt à leur ségrégation et à la réduction au minimum des relations entre la population Est-allemande et les travailleurs étrangers. Ils vivaient collectivement dans des logements fournis par les sociétés les employant, dans quelques mètres carrés par individu, quatre personnes par chambre, des contrôles vérifiant toute personne entrant ou sortant des logements. Cette politique détériorait les relations avec d'autres nationalités, et creusait le fossé entre la population locale et les étrangers. A cause de cet isolement, la population Est-allemande connaissait très peu de choses de la réalité des travailleurs étrangers, tandis que le développement de préjugés et de stéréotypes était largement facilité, et les tendances xénophobes renforcées. Par exemple, il y avait des rumeurs

¹⁴ Littéralement, « police de protection constitutionnelle ».

¹⁵ *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, Parti communiste est-allemand.

selon lesquelles les étrangers seraient payés en devises convertibles, et dans la mesure où dans une économie caractérisée par le manque de biens de consommation leur acquisition se transformait en une compétition entre communautés, des rumeurs se répandaient quant à de soi disant trafics et achats de produits par les travailleurs étrangers.



L'héritage idéologique dans les nouveaux Länder

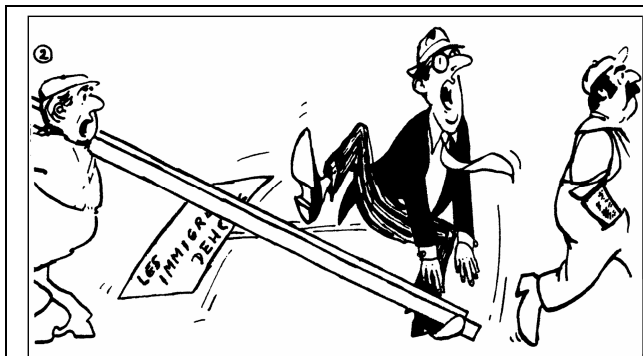
Des idées comme l'autoritarisme, l'antipluralisme, le collectivisme et la dichotomie ami/ ennemi ont persisté même après la chute du Mur de Berlin en 1989, devenant les principes structurants des groupes d'extrême droite. Après la réunification, les divers mouvements de droite purent organiser, avec l'aide de leaders d'extrême droite d'origine Est-allemande expulsés vers la République fédérale dans les années passées, une infrastructure bien charpentée.

Il faut ajouter à l'humus idéologique les changements sociaux et structurels survenus après la chute du Mur qui ont certainement encouragé et continuent à encourager la croissance des comportements xénophobes.

Le processus de désindustrialisation et la restructuration de l'économie agricole (avec l'écèlement des coopératives de production) ont supprimé des emplois et accru le chômage, qui dans certaines zones dépasse les 20 %. Ces processus ont créé des confusions non seulement chez les adultes, pour qui leur emploi était le centre de la vie quotidienne, mais également parmi les jeunes qui sont confrontés à un avenir incertain. Dans certaines régions des nouveaux Länder l'on peut observer des phénomènes d'importante émigration, non seulement vers des régions de l'Allemagne du sud comme la Bavière et le Baden-Württemberg, mais aussi vers l'Autriche, la Suisse et le sud-Tyrol. Et ce sont précisément les personnes avec un bon acquis culturel et professionnel, souvent des femmes, qui s'en vont, laissant derrière elles des villes avec une majorité d'hommes sans perspective d'emploi, sans possibilité de fonder une famille, pour qui l'alcool devient la seule compagne.

Une telle réalité est également pour certains observateurs une cause de l'augmentation des attitudes xénophobes et du succès des partis d'extrême droite, comme le NPD ou la DVU. Dans la région de Mecklenburg-Vorpommern, où les élections eurent lieu en 2006, le parti d'extrême droite du NPD obtint 7,3 % des votes et 6 députés siégèrent au Landtag, le parlement régional ; dans le parlement régional de la Saxe, le NPD eut 12 députés élus aux élections de 2004 avec 9,2 % des votes ; et la même année dans le Brandebourg le parti d'extrême droite de la DVU dépassa le seuil de 5 % avec 6,8 % (par exemple les

Verts culminèrent à 3,6 % et le parti libéral FDP à 3,3 %) et fit élire 6 députés. La participation des électeurs aux élections régionales est relativement faible dans tous les nouveaux Länder, un fait qui peut aussi dénoter un détachement possible et une certaine indifférence vis-à-vis de la politique de la part des citoyens : dans le Brandebourg elle fut de 56,4 %, en Mecklenburg- Vorpommern de 59 %, en Saxe de 59,6 %, en Thuringe de 53,8 % et de 44,4 % en Saxe-Anhalt.



Dessins publiés dans *Fédéchoses*, N° 18, 1977

Au niveau des « comtés » et des villes le NPD peut même faire mieux, comme dans les villes de *Sächsische Schweiz* en Saxe, une zone frontalière avec la République tchèque caractéristique pour ses paysages de montagne et une attraction touristique dès avant la guerre et durant les années de la RDA. Le parti, dont les candidats sont également membres du groupe *Skinheads Sächsische Schweiz* (SSS), ont obtenu 8,1 % des voix (le troisième rang des partis après la CDU et le PDS, le parti héritier du SED) . à Reinhardtsdorf-Schöna, 25,2 % (la deuxième place après un mouvement politique local) ; à Königstein, 21,1 % (le deuxième rang après la CDU) ; à Sebnitz, 13,2 % (le troisième rang après la CDU et le PDS) ; à Ostrau, près de Bad Schandau, 18,8 % son candidat recevant la majorité des bulletins. Finalement, il conviendrait d'ajouter aux causes de cette situation l'état d'inachèvement d'une véritable unification européenne, capable de créer une identité européenne qui rassemble et additionne les diversités régionales comme renforcement de cette identité. En d'autres termes, cet état d'inachèvement signifie que le modèle fédéral d'unité des peuples dans la diversité, n'est pas encore devenu un état de conscience collectif, laissant la place à la xénophobie, au racisme et ainsi de suite.

ABONNEMENT

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Normal € 10 - Militant € 20 - Soutien € 100

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon
18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon

C.C.P. 2490 82 P LYON

Directive « retour » : les idées conservatrices trionnent en Europe

Diego MELCHIOR

Collectif Sauvons l'Europe – Sciences Po Paris

Article déjà publié sur Le Taurillon

Grâce la procédure de co-décision, le Parlement européen s'est prononcé le 18 juin 2008 sur la Directive « retour » en adoptant le texte à 369 voix pour, 197 contre et 106 abstentions. Le Parlement européen avait pourtant là une occasion unique de rejeter une Directive préparée par les États membres qui instaurait certes le cadre d'une politique européenne d'immigration mais une politique préoccupante pour certains, liberticide pour d'autres, équilibrée et nécessaire pour ses défenseurs...

La Directive fixe les normes et procédures communes à appliquer dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, conformément aux droits fondamentaux en tant que principes généraux du droit communautaire, ainsi qu'au droit international, notamment les obligations en matière de protection des réfugiés et de droits de l'homme. »

Une Directive qui naît dans un contexte politique particulier

Une politique commune d'immigration était devenue un impératif qui s'imposait. Le débat autour de la question était notamment revenu sur le devant de la scène après la victoire de Silvio Berlusconi en Italie, flanqué sur sa droite d'une Ligue du Nord renforcée par son excellent résultat aux élections législatives anticipées des 13 et 14 avril derniers. Ce dernier, en effet, sous les pressions répétées de la Ligue, avait souhaité porter au plan européen la question de l'immigration, laissant sous-entendre qu'il laisserait sinon son gouvernement agir nationalement.

A suivi ensuite le Pacte européen pour l'immigration proposé par Brice Hortefeux, visiblement dans la même veine que les requêtes de la Ligue du Nord. Placées devant le fait accompli, les institutions européennes n'avaient finalement pas d'autre choix que de proposer au plus vite une directive cadre sur l'immigration afin d'éviter que les États membres fassent chacun de leur côté leur propre politique d'immigration, ce qui aurait alors pu mettre en danger l'équilibre européen.

Des arguments peu convaincants ont servi à défendre le texte

La Directive « retour », donc, grâce à la procédure de co-décision, a été soumise au Parlement européen qui l'a adoptée. Deux grands arguments ont été évoqués pour défendre le texte :

- cette Directive est un compromis équilibré et nécessaire ;

- cette Directive fixe le cadre d'une politique européenne d'immigration, c'est un pas indispensable vers plus d'Europe, donc peu importe le contenu du texte, c'est mieux que rien.

Cependant, ces deux arguments ne permettent en rien de justifier un tel texte. Cette Directive n'est pas un compromis équilibré et nécessaire. Au contraire, c'est un pur produit des idées conservatrices véhiculées par les partis de droite membres du PPE et par des partis populistes et xénophobes comme le Front national, en France, la Ligue du Nord en Italie ou l'ancienne Liste Pim Fortuyn aux Pays-Bas. De trop nombreux éléments, qui n'ont pu être amendés par le PSE notamment, sont présents dans ce texte.

De la lutte contre l'immigration clandestine à la criminalisation de l'immigration

Ce texte a pour vocation première de lutter contre l'immigration clandestine. Bien évidemment, dans la plus pure logique conservatrice, ce texte propose l'inverse d'une véritable politique d'immigration. C'est l'expulsion en effet, via des Centres de rétention, qui est le cœur de cette Directive. Or les expulsions ne limitent en rien la venue des migrants qui, s'ils sont déterminés à quitter leur pays -pour des raisons sûrement compréhensibles, reviendront en Europe quoi qu'il en soit.

Et même, au contraire, une telle politique encourage plutôt la clandestinité puisque d'une part, les États membres, au lieu de régulariser, ne feront que pourchasser les immigrés illégaux et, d'autre part, cette réaction défensive va être perçue par les migrants comme une invitation à venir en Europe. En effet, puisque celle-ci fait tout pour protéger son territoire, c'est que celui-ci doit être clairement un endroit privilégié qui attire !

En outre, cette Directive porte une atteinte préoccupante aux Droits de l'homme. Il est explicitement indiqué que les immigrés illégaux -en fait la majorité des immigrés qui entrent dans les États membres étant donné la difficulté réelle qu'il existe pour avoir des papiers- seront placés dans des Centres de rétention, construits à cet effet, pour une durée maximum de six mois, avec une possibilité de prolonger de douze mois cette période...

Concrètement, c'est donc la criminalisation de l'immigration qui est acceptée à travers cette Directive. Immigrer devient donc un délit qui, en plus d'être puni par un « éloignement », est couplé à une peine de prison dans un camp de rétention dont on connaît les conditions de vie déplorables.

La Directive « retour » : mieux que rien ?

Mais tout cela est-ce mieux que rien ? Au plan strictement juridique, évidemment, difficile de prétendre que ce n'est pas mieux que rien puisque, aujourd'hui, il existe en effet un cadre européen pour l'immigration... mais quel cadre ! L'argument juridique qui privilégie l'aspect technique (« plus d'Europe ») sur l'aspect politique (une directive conservatrice) est pourtant nul et

non avenu au plan politique puisqu'en fait, cette Directive ce n'est pas mieux que rien, c'est tout simplement rien...

Rien pourquoi ? Rien parce que cette Directive ne fait que concrétiser au plan européen les volontés conservatrices de gouvernements nationaux de droite tels que ceux de la France ou de l'Italie. Nous n'avons pas avancé, nous n'avons pas fait plus d'Europe, nous avons tout simplement calqué au plan européen la politique en matière d'immigration souhaitée par une bonne partie des États membres.

Tout cela en somme va permettre aux États membres qui sont gouvernés par la droite d'appliquer une politique d'immigration des plus conservatrices sans être inquiétés ni par l'Union européenne ni par d'autres États membres.

Le Parlement européen fait un pied de nez aux *nonistes* de gauche

Après le rejet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, par la France en particulier, nous étions nombreux à nous demander si ce non était un « non de gauche ». Les tenants du non de gauche revendiquaient un non de gauche populaire, un non du peuple. L'extrême-droite, elle aussi, revendiquait le non du peuple. Difficile de trancher dès lors : non de gauche malgré tout européen ou non de droite foncièrement hostile à l'Europe, au progrès et aux idées sociales ?

À en croire les tenants français du non de gauche, les rejets français et hollandais du TCE, puis le rejet irlandais du Traité de Lisbonne, seraient l'expression des peuples pour une Europe plus sociale, pour une Europe débarrassée des politiques de la droite. Ironie du sort, au sujet de la Directive « retour », l'Europe des peuples a parlé aujourd'hui et finalement nous sommes loin d'avoir assisté à une expression progressiste de ceux-là.

En effet, s'il y a bien une institution populaire, représentant directement les peuples d'Europe, c'est le Parlement européen. Or les représentants du peuple, bien loin de rejeter un texte profondément conservateur, n'ont fait que l'encenser. Ce n'est clairement pas la faute à l'Europe si une telle directive va s'appliquer, la responsabilité en incombe directement à la droite européenne : le *PPE* au Parlement européen ; les gouvernements de droite issus du suffrage universels dans les États membres.

N'en déplaise donc aux eurosceptiques de gauche, notamment français : aujourd'hui, quand l'Europe des peuples s'exprime, ce n'est sûrement pas pour refuser les politiques libérales et conservatrices, mais hélas, bien au contraire, pour les soutenir.

www.pressefederaliste.eu

Conférence du Conseil de l'Europe à Kiev : illusions d'une politique européenne des migrations ou catalogue de bonnes intentions ?

Ursule MAHLER

Militant fédéraliste

Réunis les 4 et 5 septembre 2008 à Kiev pour leur 8^e Conférence, les Ministres responsables des questions de migrations des quarante-sept États membres du *Conseil de l'Europe* ont certes fait un nombre d'analyses intéressantes. Cependant, ils n'ont finalement pu se mettre d'accord que sur un nombre limité d'actions porteuses d'avenir. En effet, le thème annoncé était ambitieux, puisqu'il devait porter sur « migrations économiques, cohésion sociale et développement ; vers une approche intégrée ». Parmi les Ministres présents (parfois brièvement... !) figurait effectivement Brice Hortefeux, Ministre français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement.

Fidèle à la tradition du *Conseil de l'Europe*, le respect des droits de l'homme des immigrants et des demandeurs d'asile (ne pas faire d'amalgame entre les deux !) figurait en bonne place dans beaucoup de discours entendus. La déclaration finale précise en outre que « la protection des droits humains des travailleurs migrants et de leur famille, et le renforcement des principes de l'égalité de traitement et de non-discrimination sur le marché du travail sont des éléments essentiels pour garantir la cohésion sociale et le développement ». De bonnes intentions ; mais qu'en est-il dans la réalité ?

Au même moment où M. Hortefeux rend plus difficile en France la défense des droits des immigrés par les associations et notamment par la *Cimade*, il proclame à Kiev la nécessité d'une politique des migrations qui lutte contre le « pillage des cerveaux » (le *brain drain*) et qui aide à assurer le développement des pays d'origine.

Malgré les analyses lucides d'un expert du *Bureau international du travail*, l'idée que l'Europe est devenu un continent d'immigration a encore du mal à s'imposer dans les cerveaux de ceux qui nous gouvernent. Pourtant la mondialisation et les chiffres démographiques de l'Europe sont sans appel, même si certains pays s'en « sortent mieux » que d'autres.

Pourtant, parmi d'autres mesures, les ministres recommandent l'adoption d'un plan d'action devant permettre, entre autres, de :

- combattre la xénophobie, le racisme et la violence à l'égard des migrants et de leurs proches ;
- assurer une assistance humanitaire appropriée aux migrants victimes de lésions ou de traumatismes lors de la traversée de frontières ou de mers ;

- assurer une prise en charge rapide et appropriée pour les enfants migrants non accompagnés ;
- développer des mesures de prévention et des services d'accompagnement pour les migrants âgés et les femmes migrantes isolées notamment pour éviter les situations de vulnérabilité ou d'abus ;
- protéger les migrants irréguliers victimes de la traite des êtres humains contre tout abus lié à leur situation...

Un catalogue de bonnes intentions ?

Une idée proclamée par les *Jeunes Européens fédéralistes* depuis une quarantaine d'années, qui permettrait de façon significative de faciliter l'intégration civique des migrants, était presque absente des débats : octroyer le droit de vote aux élections locales aux migrants résidant légalement dans un pays depuis un certain nombre d'années, mesure en vigueur déjà depuis plus de dix ans entre les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne pour les citoyens des pays membres. La Présidente (néerlandaise) de la *Commission des migrations, des réfugiés et de la population*, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'a rappelé dans son discours. Elle a notamment regretté que seulement huit des quarante-sept Etats membres du Conseil de l'Europe aient ratifié la Convention sur la participation des étrangers à la vie politique au niveau local de 1992, qui prône notamment ce droit, même s'il ne serait pas la panacée pour résoudre tous les problèmes. Cinq Etats de plus l'ont signée. Inutile de dire que la France manque à l'appel...

Quand prendrons nous enfin au sérieux (en dehors des discours électoraux des uns ou des autres) une mesure qui constituerait un pas décisif vers la reconnaissance d'une citoyenneté locale et de droits civiques aux personnes qui vivent et travaillent autour de nous, paient des impôts et... permettent d'assurer nos retraites ?

L'immigration et l'identité en Europe ***Réflexion autour d'Ulrich Beck***

Florant BANFI

**Membre du Bureau de la JEF Europe.
et de l'UEF Ile-de-France**

Les politiques d'immigration appliquées en France et en Italie nous rappellent à quel point l'étranger peut être utilisé pour attiser les conflits et la haine. Cette attitude, loin d'avoir disparu, tend à réveiller les sentiments nationalistes et protectionnistes au sein d'une population. Alors que les échanges entre les pays croissent, que l'Union européenne (UE) se targue d'avoir effacé ses frontières internes, comment expliquer ce réveil nationaliste autour des frontières de l'UE ?

Ulrich Beck soulève une contradiction entre la migration et l'immigration. Il constate qu'un déplacement de populations n'a pas la même signification s'il s'effectue à l'intérieur d'un pays (migration) ou au-delà d'une frontière (immigration). Personne ne pense imposer des quotas de séjour dans une capitale même si celle-ci est traversée par des flux migratoires importants. A l'inverse, l'immigré qui tenterait d'entrer sur le territoire français se verrait aujourd'hui chassé comme cela est publiquement annoncé par M. Hortefeux.

Comment se fait-il que l'UE soit composée d'Etats qui, d'un côté éliminent leurs frontières internes et, de l'autre, tentent de renforcer leur étanchéité vers le monde extérieur ? Allons-nous vers un nationalisme européen ?

Une conception de l'individu archaïque

Quand les Etats se sentent défiés ou faibles, ils mettent en place des méthodes répressives et humiliantes envers les immigrés. Ce type de politiques répressives se fonde sur un concept de défense de la République et sur le sentiment que les immigrés sont une menace pour la souveraineté nationale. Une migration à l'intérieur d'un même pays et dans une certaine mesure entre plusieurs pays européens est perçue comme une démonstration du dynamisme économique alors que l'immigration est condamnée et les immigrés pourchassés.

En nous penchant sur la perception de l'immigré sous-jacente à de telles politiques nationalistes, nous relevons sa simplicité quasi binaire (européen ou étranger) et son objectivité. Nous nous proposons d'invalider cette vision.

Si tout individu possède une identité héritée de la tradition (son enfance, l'environnement dans lequel il a grandi...), cette dernière est complétée (et parfois même remise en cause) par son expérience qui est dynamique et progressive. En cataloguant l'individu comme un étranger, l'Etat estime que ce dernier ne possède qu'une identité statique telle une étiquette collée sur le front. Ainsi, l'immigré n'évolue pas, c'est un immigré, point final. Que l'immigré ait vécu les trois quarts de sa vie en Europe ou qu'il soit fraîchement arrivé, cela n'intéresse personne, son origine reste son identité.

Au-delà de la conception statique de l'individu, un autre élément dérange dans la conception actuelle de l'immigré, celle de l'individu appartenant uniquement à une nation. Si une personne a plusieurs croyances, si sa personnalité possède diverses facettes, alors ces dernières sont négligées délibérément par la simplification à l'appartenance à une nation. Ainsi, cet individu peut avoir plusieurs appartenances géographiques (locale, régionale, continentale...), qui pour lui possèdent des poids différents mais il sera toujours perçu comme appartenant uniquement au groupe des étrangers de tel ou tel pays.

Cette démarche se base sur un préjugé de taille : l'homme est fini et peut être décrit par une tierce personne qui arrive à en saisir la totalité. Cette double assertion nie la complexité de l'homme (un phénomène complexe ne peut être simplifié) et considère l'homme comme une

chose externe qu'il est possible de décrire et de définir, bref comme un objet.

Une conception de l'immigration archaïque

Le traitement de l'immigration tend à objectiver l'individu en l'observant à travers un prisme spatial qui donne un point de vue très marqué par le nationalisme. Il n'est pas étonnant de voir apparaître dès lors des logiques de quotas d'expulsions et une marginalisation de l'immigré et non une politique d'intégration efficace.

En traitant l'individu comme faisant partie exclusivement d'une catégorie d'étrangers, nous lui collons un masque rigide et perpétuel. Or l'observation de la réalité nous montre que les barrières culturelles s'estompent ou dépassent les frontières nationales. La diversité et l'interpénétration des cultures au sein des individus dessinent une toute autre réalité que celle imaginée par le prisme/exclusivité national.

Car il s'agit bien ici de modèles tentant d'approcher le plus possible la réalité d'un groupe complexe et divers d'êtres humains désirant venir en Europe. Comme tout modèle, il a été conçu à partir de certaines hypothèses afin de modéliser une réalité inconnue et inaccessible dans sa totalité. L'utilisation du modèle national pour tenter de comprendre l'identité des individus n'est pas une mauvaise chose en soi, du moment que l'on n'oublie pas son domaine de validité. Or, il a été mis à mal par les évolutions des échanges et des technologies qui ont permis de *désabsolutiser* la conception nationale comme source unique et supérieure de représentation de l'identité d'une personne.

Nous pouvons également ajouter que les dérives nationalistes qu'une telle conception de l'immigration a amenées dans divers pays européens au cours de l'histoire, nous poussent à rejeter ce modèle et à tenter de combler les lacunes qu'il génère.

Il ne s'agit plus selon Beck de savoir si le patriotisme national est trop étroit, mais s'il est praticable, alors que le cosmopolitisme est grandiose mais froid et irréaliste.

L'immigration : fédéralisme à l'intérieur et nationalisme à l'extérieur ?

L'image donnée par certains gouvernants lorsqu'ils traitent la question de l'immigration est d'autant plus navrante qu'elle est le reflet d'une vision plus large de la société et de la place de l'homme dans celle-ci. Ainsi, l'immigration et ses dérives ne sont que la face la plus visible d'une conception de l'individu archaïque perpétuée par une vision nationale totalisante.

En soutenant la création ou la coordination d'une politique d'immigration au niveau européen basée sur les nombres ou sur les quotas, les Etats européens ne font que déplacer une logique nationale et *nationalisante* au niveau européen. Ainsi, une politique européenne de l'immigration peut être perçue comme une première tentative de créer un Etat-nation européen.

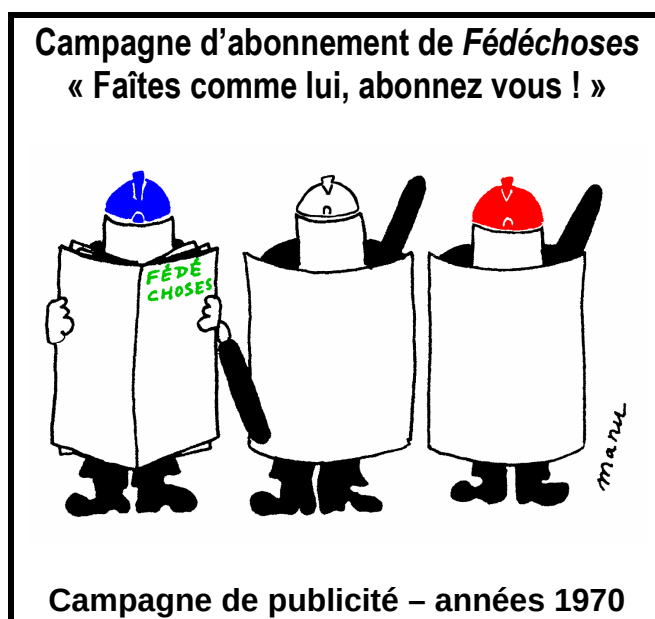
D'aucuns diront que la présentation de l'étranger comme *persona non grata* aiderait le renforcement du sentiment européen. Seulement ce sentiment se baserait sur les peurs, sur la haine, et ne correspondrait pas à une UE viable dans le temps dans le respect de la diversité et de l'individu. Nous ne devons pas tomber dans le piège chinois qui consiste à développer consciemment son sentiment d'appartenance par opposition à l'étranger. Cela serait dangereux et contraire aux idéaux européens. En effet, quelle crédibilité aurait un modèle visant à transformer des Etats-nations en une fédération et dont le regard vers l'extérieur resterait celui d'un Etat-nation ?

Une politique de l'immigration qui respecte la diversité

Si l'UE désire se doter d'une politique d'immigration commune, elle ne doit pas se contenter d'appliquer des quotas ou de chasser les immigrés illégaux, elle doit essayer de promouvoir une immigration basée sur le droit qui respecte la diversité des individus en leur offrant les mêmes chances et construit autour d'eux des processus d'intégration.

La possibilité de créer une *blue card* européenne permettant de rentrer légalement sur le territoire européen pourrait être un exemple de politique à mettre en place. Ainsi, les potentiels immigrés ne seraient plus considérés comme des ennemis mais comme des personnes voulant s'intégrer. Il est plus respectueux pour la personne humaine de lui faire remplir un dossier que de lui faire traverser la Méditerranée en bateau la nuit pour échapper à la police et se cacher pendant des mois en espérant obtenir un titre de séjour.

Enfin, si la porte d'entrée pour l'UE devient un outil juridique, il est possible d'y associer des initiatives visant à améliorer l'intégration (cours de langues...). Ainsi d'une situation où l'immigré était considéré comme une proie, il deviendrait un être humain qui n'a pas besoin de s'humilier pour pouvoir rentrer ou même rester dans l'UE.



La citoyenneté fédérale

« La citoyenneté universelle est une conséquence de l'état de droit »

Ernesto GALLO - Marco VALLETTA
GFE Turin

Résumé des journées de débat du MFE italien du octobre 2004. La GFE italienne avait préparé une contribution de cinquante pages sur le thème de la « citoyenneté fédérale ». Texte original disponible (http://www.mfe.it/gfe/documenti/2004/intro_udd04-10-16.pdf) de même que les interventions en italien (http://www.mfe.it/gfe/documenti/2004/contr_udd_04-10-16.pdf)

Traduit de l'italien par Florent BANFI - Paris

Jamais comme durant ces deux dernières décennies, le thème de la citoyenneté n'a provoqué un tel débat intellectuel, autant public que politique, d'une telle intensité. L'explosion des flux migratoires, surtout après 1989, en provenance des pays en voie de développement, en est une raison immédiate, un des aspects les plus visibles, et souvent dramatique, de cet ensemble de phénomènes que l'on s'est habitué à nommer désormais *globalisation*. Ainsi, avec les entreprises multinationales, les mouvements de capitaux, la diffusion des technologies électroniques et informatiques, surgissent des questions problématiques de pauvreté matérielle, déracinement, inclusion ou exclusion. Les limites des Etats nationaux et de la démocratie qui s'est développée en leur sein, sont désormais visibles de tous, quotidiennement. C'est à partir de cela que naît une réflexion sur les difficultés de la démocratie contemporaine et sur la nécessité de les dépasser en revenant aux expressions du cosmopolitisme dont la définition remonte au moins à la pensée kantienne.

L'Union européenne (UE), en ce sens, représente un effort de pionniers, mais sera difficilement capable de contrôler les problèmes d'immigration, et plus généralement du monde global tant qu'elle ne se sera pas dotée d'institutions fédérales. Spinelli comme Albertini en avait conscience, comme cela fut mis en évidence par le groupe de la GFE de Vérone (Federico Brunelli, Massimo Contri, Matteo Roncarà) et par Elena Montani, sur le thème « citoyenneté nationale et déclin de la démocratie ». Les auteurs mettent en avant le double sens de la citoyenneté, que ce soit dans le *statut légal* de l'individu en tant que membre de la communauté politique de l'Etat, ou dans le *statut social* du citoyen, qui partage les intérêts et les valeurs de son propre groupe de référence. Ils ont donc reconstruit l'évolution du concept ; de la *citoyenneté active* de la Grèce antique, à celle *passive* des sujets de l'Etat moderne, pour arriver à la *citoyenneté démocratique*, concentrée autour de la nation. C'est justement le lien entre la nationalité et le droit, qui d'un côté a fortifié la construction de l'Etat, mais qui alimente aussi une exclusivité qui se retourne contre les autres, au delà des limites de l'Etat national.

Les auteurs ont donc mis en évidence la crise de l'Etat national, comprimé entre des phénomènes globaux et des nouvelles identités intra étatiques, et mis en évidence la nécessité de trouver un nouveau contexte où puisse s'exprimer la *citoyenneté dans sa totalité*. En ce sens, les possibilités d'une Europe fédérale sont grandioses, qu'elle se libère du poids des intérêts particuliers (incisives paroles de Spinelli en 1956, rappelées par les auteurs : « On n'apprécie pas, au fond du cœur, un système qui nous tue lentement, mais on ne pense jamais assez à le changer, et on lui est souvent reconnaissant car il nous offre des renvois souvent longs avant l'exécution finale ») et qu'elle soit capable de redonner au peuple une dimension supranationale, sur la voie de la construction d'un Etat de droit mondial.

La seconde contribution, d'Ernesto Gallo (GFE Turin), s'est concentrée sur le concept de *Peuple fédéral européen*. Un thème brûlant si l'on pense que la non existence d'un *Peuple européen* a souvent été un argument fort en faveur des opinions eurosceptiques. Selon cette dernière, l'Europe, privée d'une langue, d'une mémoire commune, d'une opinion publique au niveau continental, ne serait pas capable de soutenir des institutions communes à caractère constitutionnel, et encore moins fédérales. En réalité, ces arguments de sens opposé sont nombreux et consistants. Tout d'abord, si on pense à l'élection directe du Parlement européen, on peut considérer qu'il existe un *peuple en formation* ; ensuite, comme l'a expliqué Kant, une fédération se base sur un ensemble de plusieurs peuples qu'elle contribue à tenir unis ; enfin un *peuple fédéral* se nourrit de plusieurs identités, alimentées par des droits et des devoirs reconnus par la Constitution. C'est ce dernier argument l'argument clef d'Habermas et de la doctrine du *patriotisme constitutionnel*.

Dans quelle mesure le *Peuple européen* est-il reconnu par l'Union d'aujourd'hui ? C'est à ce sujet que Chiara Cipolletta et Matteo Bessi, ont écrit une double contribution sur : « Une citoyenneté à plusieurs niveaux basée sur la résidence : le caractère *inclusif* de la citoyenneté européenne ». Cipolletta reprend le Traité de Maastricht qui institua la citoyenneté européenne. Cette dernière, même si elle a instauré une certaine catégorie de droits, reste néanmoins liée à la citoyenneté nationale et donc à la nationalité. Qu'en est-il des citoyens des pays tiers, qui résident depuis des années dans un Etat de l'union, mais qui possèdent moins de droits, que ce soit par rapport aux citoyens de cet Etat, ou par rapport aux autres Etats de l'UE ? Malgré des propositions de politiques et de la société civile, le choix de lier citoyenneté et résidence, ou d'alléger les conditions d'acquisition de la citoyenneté (comme aux Etats-Unis), semble loin de l'horizon journalier. Matteo Bessi a en particulier analysé la Directive 2003/109/CE, relative au *statut* des citoyens des pays tiers qui vivent dans le pays depuis une longue période. Dans la proposition de la Commission, ils se voyaient attribués des droits peu différents de ceux des citoyens européens, même en accord avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le Conseil est donc intervenu dans un sens restrictif. Il s'ensuit que la citoyenneté d'aujourd'hui maintient un caractère exclusif et se définit

à travers la citoyenneté des Etats membres : tout cela en absence d'une authentique politique d'immigration au niveau européen, malgré la communautarisation de ce domaine avec le Traité d'Amsterdam et des interventions successives de la Commission et du Conseil.

La contribution suivante de Samuele Pii, « La citoyenneté européenne et la citoyenneté cosmopolite », affronte le thème difficile de la relation entre la citoyenneté européenne et l'immigration. En particulier son texte part de l'analyse critique du cas français (le soit disant *nationalisme républicain* dont parle Etienne Balibar) pour arriver à la conception de la notion d'*apartheid européen*, expression qui indique un aspect *sournois*, mais est un radical état d'exclusion dans lequel se trouvent des millions d'immigrés dans notre continent. Dans un tel contexte, caractérisé par le repli sous forme économique de nationalisme sur le risque de recolonisation des émigrés, la naissance d'une citoyenneté et d'une nationalité, ouvre une nouvelle perspective : la voie au concept de *citoyenneté cosmopolite*. La reconnaissance du droit de vote spécifique et local des citoyens européens correspondrait par extension à la reconnaissance d'un droit similaire aux émigrés. Ceci a déjà été effectué dans les pays du Nord de l'Europe et est en discussion en Italie (en 2004, *Ndlr*). En définitive il en émergerait deux concepts de citoyenneté : le premier statique et abstrait pour lequel la citoyenneté reste confinée dans la dimension de l'Etat national. Le second, évolutif, dynamique qui a pour objectif une citoyenneté basée sur la résidence et non sur la nationalité. Le texte se conclut avec la proposition de faire de la bataille pour la citoyenneté cosmopolite un point fort de l'action, une base qui pourrait souder la lutte fédéraliste avec celle d'une part de la société civile.

Le texte suivant, intitulé « Multiculturalisme et citoyenneté », fruit de la collaboration entre les sections *GFE* de Naples et de Rome concerne toujours l'analyse de la citoyenneté dans un contexte plus ample que celui européen. A travers un examen de l'analyse du processus historique qui a conduit à l'émergence du concept de citoyenneté, et un approfondissement étymologique et social des termes multiculturalisme et nationalité, le *paper* en question arrive à la conclusion que les conflits de nos sociétés sont passés de conflits liés à la redistribution des ressources à des conflits identitaires, en mettant en crise les modèles classiques de solutions fondées sur les concepts de justice. Face à l'émergence de cet élément, les voies souvent proposées sont deux, celle *communautaire* qui (je cite) « *se fonde sur l'idée qu'il ne peut exister un critère partagé de justice en dehors de la compétence fermée et il est donc nécessaire pour défendre la liberté, de défendre la liberté et l'autonomie des diverses communautés humaines* », et une seconde voie, dite *unitaire*, qui pointe sur un processus d'unification basée sur la domination d'une culture sur une autre. Aucune des deux solutions n'est aujourd'hui capable de fournir une réponse adéquate à la situation actuelle, la première rendue obsolète par la réalité factuelle du multiculturalisme, la seconde parce que rendue incompatible avec l'éthique démocratique de l'Europe d'après-guerre et d'après guerre froide.

De ce constat naît la proposition des fédéralistes, celle d'une nouvelle forme d'appartenance basée sur le *soi disant* patriotisme constitutionnel, c'est-à-dire sur le copartage des principes constitutionnels et des valeurs établies dans un pacte, dont la substance n'est plus l'identité, mais la raison.

Nous concluons notre résumé sur le thème de la citoyenneté avec une allusion au texte de Francesco Ferrero, « Service civil sur les traces d'*Erasmus* », parce que ce texte passe de l'analyse théorique à une proposition concrète, qui est depuis longtemps dans la liste des politiques de la *GFE*. Ferrero analyse comment la Contribution a représenté une occasion perdue pour donner de la dignité au service volontaire européen. Ceci dans la proposition des *Jeunes fédéralistes* devrait devenir un vrai et propre service civil européen, en permettant aux jeunes d'investir une période de leur vie en activités d'utilité sociale à l'intérieur et à l'extérieur des limites de l'UE mais sous les couleurs européennes et donc au delà de l'étroitesse de leurs limites nationales. Ceci permettrait le développement de services sociaux à bon marché, dans les secteurs souvent abandonnés à eux-mêmes, et le soutien de nombreuses organisations qui cherchent à survivre pour donner de l'importance au social et à l'action de la société civile. De plus, un choix similaire permettrait aussi, à travers une véritable « armée de paix de jeunes », par exemple dans les zones tourmentées par la guerre, de donner une nouvelle image et un nouveau sens au concept de citoyenneté européenne en faisant de l'UE un modèle de puissance pacifique à offrir au monde comme alternative à ceux qui pensent que les valeurs peuvent être exportées avec les armes.

Enfin, la dernière contribution, de David Soldini, nous porte au dehors, au moins en apparence, du thème de la citoyenneté pour permettre une réflexion de plus large portée sur le système international, de l'Europe et de la paix, qui est le but du fédéralisme. Soldini écrit : « un projet kantien : la paix à travers le droit de Hans Kelsen ». Il part de la réflexion du grand philosophe et juriste autrichien, lequel reprend la réflexion kantienne sur la paix et sur la nécessité qu'elle soit garantie par la loi (*through law*). La *paix perpétuelle* et donc authentique, existe quand la force est absente ; c'est à dire quand elle est concentrée, dans un état de droit qui la garantit. Le progrès vers la *paix perpétuelle* est par contre, long et accidenté. Kelsen propose une série d'étapes qui nous portent par niveaux, à un étatisme de type nouveau. Et donc la possibilité de créer un ordre international basé sur le droit est plus immédiate, selon une sorte de *contrat social international*, et donc l'importance d'une Cour de Justice et d'une Cour pénale internationale. L'Europe, dans ce sens, offre énormément d'espoir ; si l'on pense, par exemple, au rôle pacificateur de la Cour européenne de justice grâce au droit communautaire ; pour le futur, en outre, l'unification politique régionale, non seulement dans notre continent, peut aller de pair avec l'émergence d'une organisation internationale à l'échelle mondiale. Cette dernière enfin irait construire l'embryon de cet *étatisme mondial* qui, en tant que garant de la *paix perpétuelle*, est le but ultime du fédéralisme.

Pour une politique commune d'immigration concertée

Résolution adoptée par le Conseil d'administration des *JE - France* du 20 avril 2008

Aborder la délicate question de l'immigration exige de prendre en considération le particularisme et la diversité des populations concernées, soit leur dimension sociale et humaine, civique et culturelle.

Cela suppose de lever toute ambiguïté qu'un peuple de l'Union européenne peut avoir avec son rapport à l'immigration. Il importe de rappeler que l'immigration est une solution qui répond à un besoin. En effet, Josep Borrell, quittant la présidence du Parlement européen, déclarait en janvier 2007 qu'en 2020, les Européens ne constitueront que 5 % de l'ensemble de la population mondiale et à cette date-là, le Vieux continent devra perdre vingt millions de personnes en âge de travailler. Ces personnes ne pourront être remplacées que par des immigrés.

Constatant que le Programme de La Haye adopté par le Conseil européen des 4 et 5 novembre 2004 n'a pas été très productif en la matière, nous pouvons observer que les États membres décident de leurs politiques d'immigration respectives, sans exclure totalement toute concertation avec d'autres gouvernements de l'Union, mais de façon isolée et sans supervision des institutions exécutives et parlementaires communautaires. Ainsi, l'Espagne a répondu à un besoin national en régularisant en mai 2005, 700.000 immigrés, sans même consulter les États avec lesquels elle partage l'Espace Schengen.

Il est un devoir de considérer également la question de l'immigration à travers le prisme des drames humains lorsque des immigrés clandestins perdent la vie en tentant de pénétrer illégalement, par des réseaux de passeurs, sur le territoire communautaire, à l'instar de Melilla et Ceuta en 2005. Pour éviter ce genre de drames, il existe d'ores et déjà des outils tels que l'*Agence Frontex* ou les équipes d'intervention rapide aux frontières *RABIT*, engagées ainsi dans la lutte contre les réseaux de passeurs clandestins, de proxénètes ou de trafiquants de drogue.

Il est également nécessaire, au niveau communautaire, d'asseoir une politique commune d'immigration parallèle au co-développement. Plutôt que de vendre une usine en Afrique, il s'agit de permettre à ces pays de s'assurer d'un soutien nécessaire au développement de ses propres technologies et compétences, favorisant ainsi l'émergence de nouveaux savoirs et de nouvelles connaissances en créant les perspectives d'une relation économique saine développant les possibilités de partenariat et ce dans tous les secteurs (économiques, commerciaux, industriels, énergétiques, mais aussi pédagogiques et universitaires, etc.).

Il convient par conséquent d'établir des propositions visant à faire émerger une réelle politique commune d'immigration concertée.

Après exposé des motifs, les Jeunes Européens-France demandent aux institutions européennes et françaises :

- 1) **la création d'un Office européen chargé de l'immigration**, placé sous l'autorité de la Commission européenne, qui aura pour mission de faire appliquer, par les services compétents au niveau de chaque État, la politique d'immigration concertée ;
- 2) **que le Parlement Européen adopte le cadre législatif de la politique d'immigration** et que les États n'entravent pas le rôle du Parlement européen par la signature d'un accord sur l'immigration avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et en respectent scrupuleusement l'article 77 alinéa 2 faisant de l'immigration un domaine communautaire placé sous la procédure de la codécision ;
- 3) **la gestion harmonisée de la rétention administrative des immigrés clandestins** sur l'ensemble du territoire communautaire sous contrôle de la Cour européenne des Droits de l'homme et du Conseil de l'Europe ;
- 4) **une accentuation de la coopération policière et douanière** avec le renforcement d'*Europol* et des moyens de toutes les agences concernées, et le placement de ces agences et des services douaniers des pays signataires de l'Accord de Schengen sous l'autorité de l'Office européen chargé de l'immigration et des échanges culturels ;
- 5) **la mise en place d'une Carte Bleu et or sur le modèle de la Carte Verte américaine**, qui permettrait aux citoyens extérieurs à l'Union européenne de s'installer et de travailler légalement dans l'espace communautaire sans besoin de visa ;
- 6) **l'établissement d'une législation commune pour les droits économiques des migrants**, avec un permis de travail et de séjour rassemblés en un document unique et que, selon le principe de subsidiarité, les États puissent leur proposer davantage, à l'intérieur de leurs frontières.

Fédéchoses et Gérard FUCHS,... les diversités dans nos rapports au combat fédéraliste...

Dans le *Focus* de notre numéro 140, « les fédéralistes et l'esprit de Mai 1968 », nous avons présenté Gérard Fuchs, ancien Secrétaire général du *MFE France* jusqu'à la fin des années 60, en écrivant qu'il n'était plus « depuis longtemps engagé dans le combat fédéraliste ». Il nous a signalé son profond désaccord avec cette formulation et estime être resté fidèle à ses convictions fédéralistes ce dont nous sommes aussi convaincus.

Nous avons convenu que notre formule était trop abrupte et que nous aurions pu être plus circonspects en signalant, par exemple, qu'il « n'avait plus exercé de responsabilités dans les mouvements spécifiquement fédéralistes ».

Quoi qu'il en soit, dans le respect de nos diversités, nous nous réjouissons que le fil d'un dialogue ait été renoué, permettant d'un commun accord de nouvelles coopérations dans l'avenir.

Fdc

La stratégie fédéraliste pour la constitution européenne et les élections européennes de 2009

Devant le volume pris (et nous y renviendrons sûrement dans nos prochains numéros) par notre *FOCUS*, et vue notre pagination trop limitée, nous avons décidé de repousser à notre prochain numéro, le dossier *FED'ACTUALITE* initialement envisagé. Cela nous permettra, en tout état de cause, d'informer nos lecteurs des décisions du Congrès de l'UEF-Europe devant se tenir à Paris à la mi-octobre 2008, des discussions ayant eu lieu à l'Université d'été et au Congrès de *Régions et Peuples solidaires*, des positions des militants fédéralistes éventuellement engagés dans la définition des programmes de tel ou tel parti politique européen.

Le Prix Nobel de la paix et le risque climatique

Roberto PALEA
Président du MFE Piémont

Article publié avec *The Federalist Debate* – Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL

L'attribution du prix Nobel de la paix à l'*IPCC* (*Intergovernmental Panel on Climate Change*) et à Al. Gore a été un événement d'une importance extraordinaire dans la mesure où il a attiré l'attention internationale sur les risques du réchauffement global, causé par les émissions de CO₂ dans l'atmosphère du fait de l'homme, et lancé un avertissement pour agir «avant que les changements climatiques échappent à tout contrôle».

Après une telle reconnaissance internationale, solennelle et compétente, il devient de plus en plus difficile de nier que la corrélation entre l'usage répété de carburants fossiles et l'augmentation de la température sur la terre est un fait clair, scientifiquement prouvé et pas seulement une théorie (une parmi d'autres) d'un groupe de scientifiques.

C'est ainsi qu'a été mise en déroute l'offensive conduite à grands frais par les lobbies puissants du pétrole et de l'automobile, utilisant les canaux médiatiques du monde entier, prompts à minimiser les risques et à susciter des doutes pour accréditer l'hypothèse de la prépondérance des causes «naturelles» des changements climatiques contre lesquels, dans la mesure où ils seraient inévitables, des modifications profondes dans l'économie de l'énergie, dans les modes de vie et les modèles de développement des pays industrialisés ne serviraient à rien.

Les thèses soutenues dans les différents rapports de l'*IPCC* et d'Al. Gore ont ensuite fait le tour du monde ce qui a servi à faire prendre conscience non seulement de la gravité de la situation mais aussi de la brièveté extraordinaire du laps de temps qui reste puisque, en

l'absence de mesures sévères adéquates, au-delà de l'échéance des années 2015/2020, l'émission continue de CO₂ dans l'atmosphère entraînerait des conséquences catastrophiques, probablement irréversibles, pour toute forme d'organisme vivant, animal ou végétal.

« Le temps des doutes est terminé et le moment de l'action est arrivé », a ainsi déclaré Rajendra Pachauri, Président de l'*IPCC* en exprimant le souhait que la Conférence mondiale sur le climat de Bali de décembre 2008, saurait transformer en décisions politiques le verdict des scientifiques vainqueurs du prix Nobel de la paix.

Les scientifiques, les politologues et les hommes politiques peuvent et doivent maintenant concentrer leur attention sur le « que faire ? » (quelles mesures adopter au niveau mondial) et avec quels moyens (politiques et institutionnels).

Pour ce qui concerne les mesures à adopter, il ne fait aucun doute que le premier dilemme à résoudre concerne l'énergie. L'énergie est le facteur le plus significatif de la croissance humaine, dans la mesure où il constitue la principale ressource pour le développement et détermine la nourriture, le transport, l'industrie, etc.

En 2004, la production primaire d'énergie dans le monde a correspondu à une puissance moyenne de 15 millions de mégawatts équivalent à la production de 15 milliards de tonnes de carbone.

Par ailleurs, l'*Agence internationale de l'énergie* prévoit une augmentation du besoin d'énergie de 2-3 % par an dans le monde, tout en tenant compte de l'économie d'énergie et des améliorations de l'efficacité énergétique en progression continue.

Les estimations des scientifiques qui prévoient, sous l'effet de la croissance prévisible de l'économie mondiale et de l'augmentation de la population (qui ira jusqu'à atteindre le seuil des 9 milliards d'individus), un doublement du besoin d'énergie par rapport à aujourd'hui, apparaissent donc comme réalistes et prudentes.

Si l'on veut parvenir, d'ici cette date, à une réduction drastique des émissions de CO₂ (estimée à 50 % voire plus par rapport à aujourd'hui), d'ici un demi siècle, la planète devra donc non seulement intervenir sur les émissions causées par la production actuelle d'énergie primaire mais aussi satisfaire l'intégralité de l'augmentation du besoin en utilisant des sources « *carbon free* ». Que cela plaise ou non, l'énergie solaire est l'unique source renouvelable qui ait la potentialité de remplacer l'énorme déficit d'énergie « *carbon free* » d'ici à 2030 puisque, comme on le sait, l'énergie transmise sur la terre par le soleil en un jour est suffisante pour satisfaire les besoins de toute l'humanité pour une année entière.

Voici pourquoi il est nécessaire de concentrer la recherche fondamentale et la recherche technologique dans le secteur de l'énergie solaire, sous ses diverses formes et ses différentes modalités techniques (photovoltaïque, thermodynamique, à concentration, etc.), dans l'objectif d'augmenter rapidement la fiabilité technologique et les rendements en réduisant, dans le même temps, les coûts de production de l'électricité (jusqu'à 10 centimes d'euro). Il est ensuite nécessaire de mettre au point et d'introduire sur le marché la technologie qui permette « d'emmagasiner » l'énergie solaire sous forme d'hydrogène et de la distribuer par des réseaux intelligents, pour utiliser l'hydrogène comme vecteur énergétique quand les sources d'énergie renouvelables, intermittentes par nature, ne sont pas en mesure de produire l'énergie et pour faire fonctionner les moyens de transport.

On commence en tout cas à entrevoir la voie à suivre pour reconvertir l'économie énergétique mondiale en économie « *carbon free* », avec des efforts considérables, des coûts élevés et des modifications profondes.

La réponse à la question sur les moyens politiques et institutionnels pour intervenir est encore plus complexe.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon s'est limité à soutenir que l'effet de serre pouvait être vaincu en utilisant 0,12 % du PIB mondial et qu'on pourrait ainsi limiter l'augmentation moyenne de la température terrestre, au siècle en cours, à 2 degrés centigrades au plus.

L'IPCC, Al. Gore, des scientifiques, des politologues et des hommes politiques plus conscients revendiquent une initiative politique au niveau mondial pour lancer un plan mondial qui fixe des seuils maximaux globaux pour les émissions de carbone et établisse des engagements pour le passage à une économie énergétique durable. Si l'on admet que tout cela est indispensable, de nombreuses interrogations restent encore sans réponse. Je me limiterai à en lister quelques unes :

- un nouveau traité international (*Kyoto bis*) et une alliance internationale qui comprendrait les pays (Etats-Unis et Chine) qui pèsent le plus sur l'équilibre de la terre, suffiraient-ils ?

- qui garantira que les engagements internationaux seront respectés ?
- est-il possible d'inscrire dans un traité international toutes les activités à réaliser, tour à tour, pour assurer la réalisation des objectifs ?
- comment adapter les activités données aux progrès de l'innovation technologique et pourvoir aux transferts de technologie en faveur des pays en voie de développement ?
- quelle efficacité d'ensemble peut-on attendre, dans la mesure où ce sont les Etats qui, d'une façon autonome, emploieront les ressources sur leur territoire, pour atteindre les objectifs fixés en commun ?
- qui assurera les investissements et de quelle manière, dans les pays en voie de développement dans lesquels il est nécessaire de concentrer le maximum d'effort ?
- qui gèrera le processus complexe de la reconversion de l'économie énergétique mondiale et en répartira le coût élevé d'une manière équitable ?
- quels moyens seront adoptés pour la recherche des ressources et pour leur emploi ?

L'expérience vécue avec le Traité de Kyoto, plutôt mal accepté jusqu'à aujourd'hui, n'est pas encourageante.

On peut également considérer comme décevante l'histoire de l'ambitieux « Plan d'action contre la pauvreté et le sous-développement », lancé solennellement en septembre 2000 par tous les Etats de l'ONU, centré sur huit objectifs généraux (*Millenium Development Goals*) à réaliser d'ici 2015, en utilisant 0,7 % du PIB des pays développés à haut revenu.

Le *World Federalist Movement*, lors de son Congrès mondial de l'été dernier à Genève, a montré la voie pour obtenir des résultats efficaces pour faire face aux urgences environnementales mondiales en réaffirmant dans une motion approuvée à l'unanimité que :

- ce sont les pays industrialisés, principaux responsables de l'effet de serre et de la dégradation environnementale de la planète, qui doivent prendre en charge, prioritairement, les coûts de la réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère ;
- c'est une *Agence mondiale pour l'environnement*, avec des pouvoirs et des moyens adéquats qui devrait coordonner et gérer les actions nécessaires pour répartir équitablement les coûts, pour garantir l'engagement de tous les pays et promouvoir la reconversion de l'économie mondiale dans un sens écologique ;
- les ressources financières nécessaires devraient parvenir à cette Agence mondiale par la levée d'impôts mondiaux à finalité écologique comme par exemple une taxe mondiale sur le carbone, dans les pays industrialisés.

Utopie ou fuite en avant ?

Non, il s'agit de donner une véritable incitation, de nouvelles perspectives et des objectifs précis à l'initiative de 52 pays, parmi lesquels l'Italie et la France, qui ont créé entre eux une association pour la constitution, au sein de l'ONU, d'une Agence en mesure de faire face aux urgences environnementales au niveau mondial (*World Environment Organization*).

Union européenne, pour un référendum refondateur. De la diplomatie à la démocratie

Gérard ONESTA

**Vice-président Verts du Parlement européen
Gérard Onesta, est membre de l'UEF Grand-Sud
(Midi-Pyrénées et Département de l'Aude)**

**Texte adressé par Gérard Onesta à ses collègues
de l'Inter groupe fédéraliste du Parlement européen**

On dit les Irlandais superstitieux. Pourquoi diable Dublin a-t-il alors choisi le seul vendredi 13 de l'année pour le dépouillement de son référendum sur le Traité de Lisbonne ? Depuis, tous les Européens convaincus en sont réduits à rechercher le symbole du Pays du trèfle - dans sa variante à 4 feuilles- pour conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur notre continent. Car voilà le projet européen ré-embourbé dans l'actuel Traité de Nice qui en reste donc le moteur poussif et la feuille de route indigeste.

Renoncement

Il y a peu, bien des égoïsmes nationaux scandaient : "*Nice ou la mort*". Il est vrai que dans un tel système où le droit de veto est roi, le cancre du moment peut dicter sa loi, ce qui en dit long sur les progrès possibles de toute la classe. Mais pour qui perçoit la donnée géopolitique majeure du XXI^{ème} siècle qu'est l'émergence des blocs continentaux, Nice... c'est la mort. La mort à petit feu, blocage après blocage, renoncement après renoncement, d'une Europe politique marginalisée par les systèmes concurrents installés (Etats-Unis) ou émergents (Inde, Chine, Russie), tous féroces prédateurs sociaux ou environnementaux.

Car ce Non gaélique, comme ses avatars français et néerlandais de 2005, n'est pas anodin. Cette succession d'échecs illustre, non une pause, mais une régression dans la construction continentale. Ces rejets référendaires sont au confluent de deux crises : celle de l'offre européenne et celle de la demande d'Europe. Ne voyant souvent plus dans cette Union qu'on lui propose que le démantèlement de ses repères sociaux, le citoyen rechigne en effet à en vouloir davantage. Résultat : le contrat entre le citoyen et l'Europe est désormais rompu. Et les démagogues d'en faire leur miel : les souverainistes -souvent masqués-

instrumentalisent la misère en dénonçant l'impuissance d'une Union qu'ils ont eux-mêmes entravée, quant aux libéraux, ils ne peuvent que se réjouir de l'absence d'une vraie force de régulation globale, seule à même de brider leurs saccages spéculatifs.

Le Plan B n'existait pas. Depuis 2005, la démonstration n'en est, hélas, plus à faire. Ceux qui en avaient clamé l'existence étaient de piètres connaisseurs de la chose européenne (ce qui est grave), ou de fieffés menteurs (ce qui est indigne). On en est donc resté au Plan A. Mais au lieu de répondre aux trois justes critiques que méritait feu le TCE (Traité constitutionnel européen), on les a depuis délayées dans des discours contradictoires, clamant ici qu'on avait un texte nouveau pour apaiser les uns, et affirmant là que c'était le même document pour rassurer les autres. Ces trois critiques sur le TCE étaient d'abord l'obésité même du texte, puis l'insupportable mélange des éléments constitutionnels avec les politiques de l'Union, et enfin le caractère quasi perpétuel du paquet final figeant ces politiques malgré des carences sociales et démocratiques patentées. Face à ces constats, tous les avantages de la Constitution européenne, pour nombreux et essentiels qu'ils fussent, restèrent inaudibles.

Alors qu'il fallait un "Plan A+", le Conseil européen n'accoucha que d'un "Plan A -". Fin 2006, j'avais contribué à rédiger, dans le détail, ce Plan A+¹⁶ pour tracer une voie réaliste en remédiant à la triple carence du TCE, tout en en préservant ses indispensables avancées. Ce document, largement diffusé, avait été salué par les pro-européens, ceux du camp du Oui, comme de ceux du Non. À la relecture, les analyses et propositions qu'il contenait demeurent apparemment d'une brûlante actualité...

Car le Non irlandais trouve sa source dans les reproches qui avaient déjà anéanti le TCE. S'y sont ajoutées une bonne dose d'égoïsme national (on veut abuser du *dumping* fiscal, avoir un Commissaire bien de chez nous, refouler les autres Européens...) ainsi que l'incontournable désinformation populiste (l'Europe veut nous obliger à avorter, à entrer en guerre, etc.). Cependant, les gens s'étant abstenus ou ayant voté Non en Irlande admettent avoir d'abord basé leur choix¹⁷ sur le fait qu'ils ne comprenaient rien au texte qu'on leur soumettait. Le slogan "*Si vous ne savez pas, votez Non*" a fait mouche. Nicolas Sarkozy est donc parmi les premiers responsables. À avoir claironné partout que le nouveau Traité était "*simplifié*", il a ouvert un boulevard aux anti-européens. Car il n'y a pas plus "complexifié" que ce Traité de Lisbonne et ses centaines de pages de jargon technocratique renvoyant -en les amendant dans un joyeux foutoir- à autant d'articles abscons antérieurs. En politique, l'escroquerie sémantique, même médiatiquement relayée, finit toujours par atteindre ses limites.

¹⁶ **Le Plan A+ : www.onesta.net/planA+.html**

¹⁷ **Le sondage eurobaromètre sur le référendum irlandais : http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_245_en.pdf**

Pépites

Comment dès lors mettre en lumière les pépites du Traité de Lisbonne récupérées dans les cendres du TCE ? Comment expliquer qu'il s'agissait de lancer l'Union vers d'autres horizons en se basant sur des nouveautés institutionnelles, certes peu lisibles, mais fondamentales :

- pouvoirs du Parlement élargis comme jamais,
- contrôle de la Commission renforcé jusqu'à la désignation de son Président en fonction du vote citoyen aux européennes,
- personnalité juridique donnée à l'Union, diplomatie cohérente fondée sur la prévention des conflits,
- stabilité et transparence du Conseil,
- base juridique pour défendre les services d'intérêt général, limitation des blocages décisionnels,
- Charte des Droits fondamentaux invocable devant les tribunaux,
- droit d'interpellation citoyen, etc.

Terrible paradoxe que d'avoir rejeté une Europe possible pour sanctionner l'Europe actuelle. Terrible et immédiate sanction que d'en voir, dès lors, les travers pérennisés et amplifiés. Quel gâchis.

Rustines

Ceux qui pensent que Dublin n'a qu'à revoter, après réflexion, sur un protocole additionnel au caractère purement cosmétique, bref que la balle est dans le camp irlandais, se trompent lourdement : la balle est dans le camp européen.

La preuve vient d'ailleurs d'être définitivement apportée qu'un référendum national est inapte à répondre à une question qui, au-delà de l'avenir d'un pays, engage également celui de ses voisins européens. Pris en otage par des tactiques politiciennes domestiques déconnectées de la question posée, le référendum national est, dans ce cas, un mécanisme stupide qui se heurte, lui aussi, au mur de l'unanimité -donc au veto de chacun- maladie infantile de toute démocratie.

Pourtant, sur les questions essentielles -notamment constitutionnelles- il est incontournable de donner directement la parole aux citoyens. Mais pour cela, il faut interroger le Peuple européen sur un texte court et limpide dans les principes proposés, et ce au travers d'un référendum transnational organisé le même jour partout dans l'Union. Un tel texte sur les valeurs, les compétences et les rouages de l'Union existe déjà, mais dispersé dans la jungle des traités. Il suffit de trier le bon grain de l'ivraie. Aucune disposition juridique nationale n'interdit de réaliser un tel « sondage à taille réelle », et, même purement consultatif, cet euro-référendum produirait un « effet de souffle politique » si intense que son résultat articulerait tout le débat. Cependant, pour que la voix de chacun soit respectée, il faudrait un système « helvétique » à double majorité requise : le Oui devant l'emporter auprès d'une majorité de citoyens et dans une majorité (qualifiée ?) d'États. Ce référendum, nouveau

pacte d'alliance entre citoyens et institutions, est l'acte refondateur *sine qua non* de l'avenir européen.

Si une telle majorité était atteinte, le refus persistant par un État -droit inaliénable- des règles ainsi définies en commun équivaldrait pour ce pays à une clause de retrait, c'est-à-dire à un retour dans l'Espace économique européen. L'EEE, étroitement lié aux législations de l'Union, est parfaitement calibré pour ceux qui ne voient dans l'Europe qu'un simple supermarché.

De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer un tel nouveau contrat de confiance, mais certains, ne prenant pas la mesure exacte du péril, pensent qu'on peut encore en différer la signature. Pourtant, face au constat qu'il ne suffit plus de faire l'Europe pour les citoyens, mais qu'on doit aujourd'hui la faire par les citoyens, il faut sereinement envisager ce référendum inédit dès juin 2009, le jour même des élections européennes.

Il est clair que cette évolution politique majeure nécessite un sursaut des dirigeants de l'Union, et, sur le plan institutionnel, soit un accord préalable général, soit le détachement d'une avant-garde d'États enfin décidés à prendre toutes leurs responsabilités face à l'Histoire. Toute autre solution ne serait que bricolage institutionnel dans le dos des peuples, et ne ferait qu'amplifier le malaise et se payer très cher à court terme. Le temps des rustines est révolu.

Réconciliation

Télescopage temporel étonnant : ce vendredi 13 juin, à l'heure même où tombaient les résultats du référendum irlandais, le Parlement européen accueillait dans son hémicycle une *Agora Citoyenne*¹⁸, nouvel outil permettant de mettre en synergie la démocratie participative et la démocratie représentative. Au travers de l'invitation de 500 organismes majeurs, l'*Agora* est, de loin, le plus important événement consacré à la société civile européenne, amenée non seulement à s'exprimer, mais surtout à rédiger elle-même ses propres conclusions. Cette méthode de travail par son originalité, sa transparence et son ampleur a démontré qu'il était possible de dépasser bien des clivages :

- *entre institutions et citoyens* : rencontre directe et à grande échelle au cœur même du lieu de décision législatif, l'*Agora* peut éclairer la réflexion des institutions tout en devenant un exutoire "en positif" des attentes citoyennes ;
- *entre les divers secteurs de la société civile* : les acteurs d'un dossier difficile ont des intérêts divergents. Menant des lobbys parallèles, confrontant peu leurs arguments, ils laissent les autorités élaborer seules des compromis parfois déséquilibrés. L'*Agora* aide au dialogue entre des pans sociétaux entiers qui souvent s'ignorent ;
- *entre les identités nationales* : La société civile européenne est fragmentée en « bulles

¹⁸ **L'Agora Citoyenne :**
www.europarl.europa.eu/agora

nationales », l'addition de 27 débats nationaux ne faisant pas encore un débat européen. L'*Agora* permet de dépasser certains réflexes nationalistes en transcendant les frontières pour que chacun confronte enfin ses certitudes à celles de ses voisins.

L'*Agora Citoyenne* est une vraie concertation en amont de la prise de décision, et non plus un simple effort de communication *a posteriori*. Alors que les chancelleries viennent encore de montrer leurs limites, voilà un des creusets de réconciliation démocratique possible. Ainsi, au moment même où on découvrait la défiance cristallisée au fond des urnes, le Parlement européen répondait par un réel signal de confiance. Car lors de cette session de l'*Agora* étaient débattues les solutions pour lutter contre le changement climatique, sujet législatif-clé s'il en est.

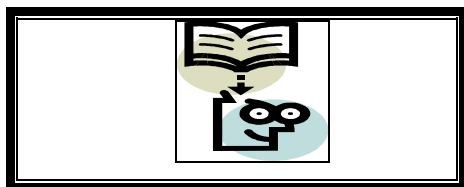
Sablier

Il est important de rappeler que les seuls succès

enregistrés dans la protection de la biosphère mondiale (Rio, Kyoto, Bali...) sont dus à l'Europe quand elle a su parler d'une seule voix. Quand les problèmes deviennent globaux, il faut -de toute urgence- se doter d'outils globaux pour les résoudre. L'avenir de la planète passe, à l'évidence, par l'émergence du fait européen.

L'Humanité, dont les dirigeants semblent incapables d'anticiper les évidences, vient de gâcher le dernier quart de siècle simplement pour prendre conscience qu'une quadruple crise, environnementale, économique, sociale et culturelle, frappe de plein fouet nos civilisations. L'Europe, en prolongeant son incapacité à accoucher d'elle-même, continue à laisser dramatiquement enfler les problèmes sans se donner les moyens d'y faire face.

La matière première la plus rare n'est pas le pétrole, c'est le temps. Ceux qui jouent avec le sablier de l'Histoire, à Dublin, à Bruxelles, Paris ou ailleurs, sont coupables de l'ignorer.



Un peu de lecture fédéraliste

Lucio Levi, *Federalist Thinking*, Lanham, MD,
University Press of America, 2008, pp. 160, ISBN : 978-0-7618-3922-4

Jean-Francis BILLION

Lucio Levi est Professeur de science politique à l'Université de Turin, Directeur de la nouvelle série dont il a porté le projet depuis 1999 du *Federalist Debate*, revue soutenue par les principales organisations fédéralistes internationales (UEF, WFM et JEF), membre du Bureau exécutif du WFM et du Comité fédéral de l'UEF-Europe et, enfin, de notre Comité de rédaction depuis de longues années. *Federalist Thinking*, dernier de ses ouvrages en anglais¹⁹ est un résumé concis et exhaustif du développement de la pensée et des réalisations fédéralistes de l'origine jusqu'à nos jours.

Le livre met en lumière l'aspect fédéraliste, souvent négligé et oublié, de la pensée d'auteurs représentatifs de différentes

disciplines et de plusieurs tendances politiques ou culturelles²⁰. Il met aussi en évidence des liens restés inobservés entre penseurs classiques appartenant à des secteurs culturels généralement considérés comme éloignés et indépendants, comme **la pensée politique et constitutionnelle** (les auteurs américains des *Federalist Papers*, destinés à faciliter la ratification de la Constitution américaine lors de la Convention de Philadelphie de 1787, et le britannique Kenneth Wheare au 20ème. siècle), **les relations internationales** (Lord Lothian, écossais, et ancien ambassadeur du Royaume uni à Washington durant la seconde guerre mondiale, auteur de l'essai connu *Pacifism is not enough*, et, Emery Reves, journaliste américain d'origine hongroise, auteur d'*Anatomy of Peace*, le livre d'inspiration fédéraliste ayant eu la plus vaste circulation au 20ème siècle), **la philosophie** (Emmanuel Kant auteur de l'essai *Sur la Paix perpétuelle*), **le droit** (Hans Kelsen, juriste autrichien qui a partagé le point de vue de Kant, selon lequel le but du droit est la paix, et proposé la transformation des Nations unies en fédération mondiale), **l'économie** (l'italien Luigi Einaudi et

¹⁹ A noter également, Lucio Levi (compilateur), *Altiero Spinelli and Federalism in Europe and in the World*, collection Giole Solari, department de sciences politiques de l'Université de Turin, éd. Franco Angeli, 1990, pp. 178. Pour les ouvrages de Lucio Levi, en français rappelons les deux titres de la collection "Textes fédéralistes" des Editions Fédérop (24400 Gardonne), *Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier* (1976, pp. 134) et *L'Internationalisme ne suffit pas - Internationalisme marxiste et fédéralisme* (1984, pp. 70).

²⁰ Rappelons à ce sujet la "petite encyclopédie" de la pensée fédéraliste que représente la rubrique, " *// federalismo nella storia del pensiero*" de la revue *Il Federalista*, de Pavie, créée et dirigée jusqu'à son décès par Mario Albertini, et sa publication partielle, coll. "Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée", par *Presse fédéraliste*.

le britannique Lionel Robbins, dont les écrits de l'entre-deux guerres furent si importants durant leur relégation à Ventotene pour Altiero Spinelli et ses compagnons durant la maturation et l'écriture du Manifeste de Ventotene²¹), **l'histoire** (John R. Seeley, historien anglais qui, après la guerre franco-prussienne de 1871, a écrit un essai sur les Etats-Unis d'Europe, et, John Fiske, historien américain qui a affirmé que les idées ayant inspiré la Constitution américaine devront mener aux Etats-Unis d'Europe et à ceux du monde), et différentes tendances politiques, comme **le libéralisme** (Lord Acton et Lionel Robbins), **la démocratie** (Alexis de Tocqueville), **le socialisme** (Claude-Henry de Saint-Simon, Pierre-Joseph Proudhon et Barbara Wootton) et enfin **le communisme** (Léon Trotski et Michail Gorbatchev).

Le livre explore aussi la tendance récente du fédéralisme à devenir un comportement politique indépendant, représentée par des "géants" comme Spinelli et Albert Einstein qui furent respectivement parmi les fondateurs et les animateurs des mouvements fédéralistes européen et mondial.

Ce livre est donc une tentative d'atteindre une synthèse entre plusieurs apports intellectuels dans le but de réévaluer la nature exacte du fédéralisme. Le premier résultat de cette recherche est que la simple notion institutionnelle de fédéralisme, encore dominante dans la littérature contemporaine, est très réductrice. Les institutions fédérales ne sont qu'un aspect du fédéralisme ; pour en atteindre une définition exhaustive, d'autres aspects méritent en effet d'être considérés.

Un chapitre du livre est ainsi consacré au **fédéralisme intégral**, qui s'est développé, surtout en France pendant les "années trente" du siècle dernier autour de la revue *L'Ordre Nouveau*²². Le point de départ de l'élaboration de ce mouvement a été une critique sévère des aspects autoritaires de l'Etat national et de l'idéologie qui le supporte -le nationalisme- et une réflexion sur le caractère supposé global du fédéralisme, entendu comme alternative à ce que ces penseurs qualifiaient comme "la crise de notre temps". Ces auteurs, en particulier Alexandre Marc, Robert Aron, Denis de Rougemont et Arnaud Dandieu, ont développé une conception non seulement institutionnelle, mais aussi sociale, économique et philosophique du fédéralisme. L'objectif prioritaire était pour eux la construction d'une société fédéraliste, fondée sur les principes d'autonomie, coopération, participation et subsidiarité. La valeur fondamentale qu'ils affirmaient était la solidarité, non seulement entre les individus (on a alors parlé de fédéralisme personnaliste, ou de la personne), dans les communautés locales mais aussi entre ces communautés au sein des régions et, même, entre les Etats au niveau international. La limite théorique du fédéralisme intégral est, selon Levi, d'avoir

négligé l'élaboration des instruments nécessaires pour interpréter le cours de l'histoire (le matérialisme historique), c'est-à-dire le rôle des forces impersonnelles de la production et du pouvoir politique, qui conditionnent le comportement humain. En effet, pour l'auteur, un engagement fédéraliste qui ne veut pas se limiter à une attitude critique vis-à-vis de la réalité politique et sociale, mais qui aspire également à réussir à changer le monde, ne doit jamais se détacher des tendances objectives de l'histoire, mais doit y participer activement pour identifier les espaces qui s'ouvrent à l'intervention révolutionnaire. Comme avant lui le socialisme utopique, le fédéralisme intégral aurait conçu son objectif politique comme un renversement total de la réalité sociale qu'il combattait. Il aurait alors rêvé d'un projet qu'aucun groupe révolutionnaire n'a jamais réussi à réaliser : la destruction d'un monde mal fait et la refonte de ses fondements.

L'approche des fédéralistes italiens (qu'il s'agisse de Spinelli ou de Mario Albertini) s'est au contraire fondée sur une idée tout à fait différente : l'hypothèse que l'action politique puisse seulement remplacer les institutions politiques qui entravent les progrès historiques par de nouvelles institutions qui permettraient de développer des formes plus élevées et plus justes d'organisation politique. De là l'importance primordiale qu'ils reconnaissent, contrairement aux fédéralistes intégraux (qui les ont pour cela qualifié de fédéralistes *hamiltoniens*, ou institutionnalistes), au changement des institutions politiques considérées comme véhicule du progrès social.

Mais c'est dans le domaine de l'action politique que, selon Levi, le fédéralisme intégral aurait montré ses principales limites car son objectif prioritaire était de bâtir une société fédéraliste plutôt que la Fédération européenne. En soutenant qu'il ne suffirait pas de s'engager pour changer les institutions politiques et en mettant en doute que la Fédération européenne, en tant que telle, puisse permettre de créer une société plus libre et plus juste, les fédéralistes intégraux se seraient insuffisamment engagés dans sa construction et auraient fini par accepter la politique d'unité européenne suivie par les gouvernements, qui, par définition, ne remettait pas en question la souveraineté nationale et ne pouvait donc qu'aboutir à une impasse.

Suivant l'enseignement de Mario Albertini, le livre met en évidence qu'il y a un **aspect de valeur** du fédéralisme, "la paix", qui éclaire le but poursuivi par les institutions fédérales. En d'autres termes, celles-ci doivent être considérées comme les moyens d'atteindre la paix. Selon le point de vue fédéraliste, la paix n'est pas simplement l'absence de guerre (paix négative), que Kant appelait avec justesse "la trêve" et plaçait dans la même catégorie que la guerre. Au contraire, la paix positive exige une organisation politique qui permette d'éviter la guerre en confiant le pouvoir de régler les conflits à une autorité fédérale agissant sur la base de la loi. Selon la philosophie de Kant, la pierre angulaire de la paix est le droit et -plus précisément- l'extension du droit à la sphère des relations internationales. En outre, l'idée de fédéralisme implique un **aspect historico-social** qui se réfère aux conditions historiques nécessaires pour construire la paix par les institutions fédérales dans telle ou telle partie de l'humanité. Jusqu'au 20ème. siècle, ces

²¹ Altiero Spinelli, Ernesto Rossi, *Il Manifesto di Ventotene*, première édition clandestine en 1944 à Rome, tr. fr., *Le Manifeste de Ventotene*, introduction de Mario Albertini, Coll. Les Cahiers de Ventotene, éd. Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Ventotene, 1988, pp. 1979.

²² Ce mouvement n'ayant évidemment aucun rapport avec l'organisation d'extrême droite de même nom ayant existé en France dans les années 60 et 70 du siècle dernier.

conditions existaient seulement dans des régions " périphériques " du monde où la lutte des classes (sur le plan interne) et surtout la politique de puissance, due à la raison d'Etat (sur le plan international) n'exerçaient à cause de leur relatif isolement qu'une très faible influence centralisatrice sur les institutions des Etats (Etats-Unis, Suisse, Canada, Australie). Aujourd'hui, au contraire, le processus de mondialisation, et l'érosion de la souveraineté des Etats, rendent impératives et indispensables des institutions fédérales, coordonnées au niveau des principales régions du monde et au niveau mondial en dernière instance, pour contrôler l'économie et la société internationale, protéger l'environnement, réduire le terrorisme et la criminalité internationales et, enfin, pour garantir et assurer la paix.

Le processus d'unification européenne, qui représente l'une des plus importantes innovations politiques du siècle passé, est l'événement qui justifie le nouvel intérêt pour le fédéralisme considéré comme le moyen adéquat permettant à la fois la coexistence pacifique d'un groupe d'Etats, grâce à leur unification politique, et l'unité politique du monde avec un haut degré d'autonomie des Etats et des regroupements d'Etats. Les institutions européennes, encore en voie de

fédéralisation, ont en effet permis d'assurer la paix durant soixante ans entre des Etats-nations historiquement consolidés (les plus consolidés du globe) qui avaient été opposés depuis des siècles par des haines profondément enracinées. Elles représentent ainsi un modèle (encore imparfait) pour les autres régions du monde (parfois à ses frontières comme les Balkans, l'ex Union soviétique ou le Moyen-orient) et pour le monde qui aspire lui aussi à construire la paix, par le biais d'un processus progressif de réforme des Nations unies, et à contrôler démocratiquement les processus économiques internationaux.

Levi consacre enfin dans ce nouvel ouvrage une attention particulière à l'apport théorique des auteurs fédéralistes italiens contemporains, plus particulièrement Spinelli et Albertini, dont les ouvrages restent largement inconnus hors d'Italie alors qu'ils ont apporté une contribution essentielle à la théorie fédéraliste et à la compréhension et à la promotion de l'unification européenne. Albertini ayant enfin eu, à partir des années 1980, un rôle moteur essentiel dans la réunification des fédéralistes européens et mondiaux, depuis toujours soutenue par notre revue.

Jean-Pierre Gouzy, lauréat 2008 du « Prix de l'initiative européenne »

Le Prix de l'initiative européenne organisé par la Maison de l'Europe de Paris, le Club de la presse européenne (CPE) et le Bureau d'information pour la France du Parlement européen a été décerné le 26 juin 2008 à trois journalistes :

- *Françoise Crouigneau, rédactrice en chef du service international des Echos, pour la qualité de l'information sur les questions européennes ;*
- *Philippe Dessaint, directeur des opérations spéciales et internationales de TV5 Monde, pour son émission « Kiosque » et ses débats sur l'Europe ;*
- *Jean-Pierre Gouzy, journaliste et ancien président de l'AJE (Association des journalistes européens) pour l'ensemble de sa carrière consacrée à la construction européenne.*

Le Prix a été remis, lors d'une réception à la Maison de l'Europe de Paris, par Mme. Catherine Lalumière, M. Alberto Toscano et Mme. Marie-Christine de Saint-Araille, respectivement présidente de la Maison de l'Europe de Paris, président du Club de la presse européenne et directrice adjointe du Bureau d'information pour la France du Parlement européen, en présence de M. Bronislaw Geremek, député européen, ancien Ministre des Affaires étrangères de Pologne et de M. Edgar Morin, philosophe et sociologue. Ce prix, dont c'était la 5^{ème} édition, récompense chaque année des représentants de médias oeuvrant en faveur du renforcement de l'intégration européenne.

Que Jean-Pierre Gouzy reçoive ici toutes nos chaleureuses félicitations ainsi que le témoignage de notre amitié.

Presse fédéraliste ouvre son site internet

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux articles publiés dans *Fédéchoses*, *Presse fédéraliste* dispose désormais d'un site internet.

Vous y trouverez également une partie des textes et documents publiés par l'association, notamment les brochures épuisées. Celles concernant Albert Einstein et Kenneth C. Wheare sont ainsi déjà disponibles.

Enfin, le catalogue des publications de *Presse fédéraliste* peut y être consulté.

Le site est accessible à l'adresse www.pressefederaliste.eu

N'hésitez pas à créer des liens vers celui-ci depuis vos sites afin d'aider à le faire connaître !

Valéry-Xavier LENTZ – responsable du www.pressefederaliste.eu

LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE A :

Fernando IGLESIAS

Universitaire, écrivain et journaliste argentin, spécialisé dans les aspects politiques de la mondialisation. Membre de la Chambre des députés, élu en tant qu'indépendant sur la liste de la *Coalición Cívica* dans la circonscription de la *Ciudad Autónoma de Buenos Aires*. Membre de la Commission des affaires extérieures, secrétaire de la Commission du *Mercosur*. Désigné par le Parlement argentin au Parlement latino-américain (*Parlatino*) et membre de sa Commission des affaires politiques. Fondateur de *Democracia Global* (*Movimiento pro Unión latinoamericana y el Parlamento global*) et membre du Conseil du *World Federalist Movement*.

Interview de Jean-Luc Prevel et Jean-Francis Billion (Lyon – 10.09.08)

Réalisé à l'occasion d'une Conférence à l'initiative de l'UEF Rhône-Alpes, de la Maison de l'Europe de Lyon et de Espace Latinos.



Photo JL Prevel

Fernando Iglesias à la Maison de l'Europe de Lyon

Q. Quel est ton avis sur la Directive « retour » adoptée récemment par l'Union européenne ? Que penser du climat qui règne dans beaucoup de pays de l'UE autour de cette problématique et quelles sont ses conséquences négatives sur les relations entre l'Amérique latine et l'UE ?

R. La question des extra-communautaires est à mon avis l'un des problèmes centraux de la politique moderne. L'attitude de chaque communauté humaine avec ses « étrangers » est la meilleure définition du niveau de civilisation qu'un pays, un peuple, un continent, ait réussi à développer. Pour cette raison la criminalisation de l'immigration illégale est peut-être la politique la plus erronée et anti-humanitaire de l'histoire de l'UE. Heureusement, j'ai aussi entendu parler par des Européens de la « directive de la honte ». Ce qui veut dire qu'il y a encore en Europe des forces progressistes et démocratiques qui la rejettent.

L'Europe est née sur les principes des droits de l'homme universels et égalitaires mais aussi sur l'idée de l'abolition des frontières. La Directive de la honte est cependant parfaitement contraire aux meilleures traditions de l'Europe unie et de ses Pères fondateurs.

Pendant les périodes les plus difficiles de l'histoire européenne, l'Amérique latine a été une place d'accueil pour les réfugiés européens. Dans mon pays, l'Argentine, beaucoup de Républicains espagnols après la guerre civile, beaucoup d'Italiens antifascistes, beaucoup de Français voulant échapper à la guerre ou, c'est moins connu, d'allemands antinazis ont pu trouver la paix, la sécurité et le travail. Donc, vous pouvez imaginer leur réaction, celle de leurs fils et petits-enfants,

lorsqu'ils ont appris que l'Europe, unie dans la démocratie pacifiquement après la guerre, a pris la décision qu'un immigrant, même illégal, est un criminel. C'est dans ce contexte que le Parlement du *Mercosur* et le *Parlatino*, qui représente tous les peuples du Mexique à l'Argentine, ainsi que de nombreux parlements nationaux, ont exprimé leur rejet de la Directive « retour » et appelé aux meilleures traditions démocratiques de l'Europe pour exiger son abolition.

Q. Que penses tu des blocages qui interviennent, notamment depuis 2005, dans le processus d'unification politique de l'Europe et de comment les dépasser ?

R. Après les non français et hollandais je pense que le processus d'unification européenne n'est pas fini, mais seulement l'une des phases de ce processus. A cause de nombreuses raisons historiques l'Europe a été construite du sommet vers la base (*bottom up*), à travers les interventions d'hommes politiques remarquables comme Jean Monnet, Robert Schumann, Alcide de Gasperi ou Konrad Adenauer. C'est pourquoi il existe encore une distance énorme entre les citoyens européens et les institutions européennes. Maintenant, le défi pour ceux qui aiment l'Europe et veulent sa complète unification fédérale, c'est de combler au plus vite le fossé entre les citoyens et l'Europe communautaire. Le processus d'unification européenne sera, à mon avis dorénavant un processus qui devra inclure la participation des citoyens ou qui fera faillite. Tel est le défi pour les fédéralistes européens dans la meilleure tradition de l'action d'Altiero Spinelli (dont nous venons de traduire en espagnol le *Manifeste de Ventotene* de 1941). L'aboutissement du processus devra être un référendum continental où la volonté de chaque citoyen européen devra avoir le même poids sans conditionnement de la part des gouvernements ni possibilité de blocage des décisions d'une majorité d'Etats et de citoyens par un quelconque droit de veto national.

Je crois enfin qu'un tel référendum devrait aboutir à l'exclusion du marché commun et du bénéfice des fonds européens des pays dont les citoyens s'opposeraient au processus d'unification politique car il n'est pas possible qu'un pays comme l'Irlande qui a tiré des bénéfices extraordinaires de son adhésion à l'UE devienne un opposant à l'unification.

Q. Où en sont les tentatives d'unification régionale en Amérique latine ?

R. Il y a (et a eu !) trop d'initiatives mais peu de clarté et de résultats. Actuellement, nous avons tout d'abord le *Mercosur* (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay avec comme

observateurs le Chili et le Venezuela) qui est une union de type économique. Mais, après plus de vingt ans d'existence, il n'y a pas encore de marché unifié, de tarif douanier commun, de monnaie commune... Le *Mercosur* est également faible sur le plan institutionnel. Son parlement n'est pas élu directement et n'a pas de pouvoir législatif ; le conflit entre l'Argentine et l'Uruguay à propos des installations de production de cellulose sur leur frontière a été une parfaite démonstration de l'incapacité du *Mercosur* à établir une législation environnementale et à négocier une solution rationnelle au problème. D'autre part, nous avons la *Comunidad Andina de Naciones (CAN)* qui comprend les Etats situés entre les Andes et le Pacifique (Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou). La situation au sein de la CAN est encore pire que celle du *Mercosur* et même le Venezuela d'Augusto Chavez l'a abandonné. Existe enfin, sur le plan politique, un Parlement latino-américain, le *Parlatino*, au sein duquel sont représentés tous les Etats du Mexique à l'Argentine, qui s'occupe des questions politiques, environnementales, de droits de l'homme ; il n'a qu'un rôle consultatif et n'est pas non plus élu directement.

Les vieux acteurs du processus d'unification régionale sont arrivés à une situation de blocage. Heureusement il y a une nouvelle initiative, la *Unión de Naciones sudamericanas (Unasur)* lancée il y a quelques mois avec le *leadership* du Brésil et qui recherche l'unification de tous les pays sud-américains. Le Mexique, lui, ayant décidé de rejoindre le bloc économique nord-américain, le *NAFTA (North American Free Trade Agreement, Alena en français)*, avec les Etats-Unis et le Canada. J'espère que les intentions brésiliennes seront fermes et que l'Argentine, qui est la seconde nation en importance dans ce contexte, changera ses habitudes nationalistes et isolationnistes ce qui devrait permettre la réussite de cette nouvelle initiative.

Q. Quel cheminement et quelles modalités pourraient-elles permettre d'avancer vers l'objectif de l'Assemblée parlementaire des Nations Unies (UNPA) auquel tu es étroitement associé ? En quoi pourrait elle faire progresser la démocratie internationale, enfin, as-tu d', enfin, as-tu d'autres propositions à soumettre aux fédéralistes ?

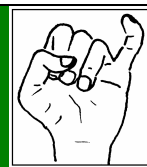
R. Les voies pour la « mondialisation de la démocratie », qui me semble le point fondamental, sont infinies et inconnues. Peut-être que nous y arriverons à travers l'extension des démocraties continentales, régionales, sur le modèle de l'UE, mais on ne peut exclure a priori qu'un monde multipolaire, morcelé en quatre ou cinq énormes unités politiques continentales, puisse être encore plus dangereux que l'actuelle *Pax americana*. Dans ce contexte, à mon avis, il faut développer deux stratégies complémentaires. Une stratégie institutionnelle du sommet vers la base (*top down*) et une stratégie populaire, participative, partant de la base (*bottom up*). Dans le premier cas je pense que la meilleure initiative existant est la campagne pour la création d'une UNPA en phase de développement à travers l'action coordonnée du *Comité pour des Nations unies démocratiques*, du *Mouvement fédéraliste mondial*, et d'autres ONG du monde entier y compris *Democracia Global* en Argentine. Déjà plus de 500 parlementaires, de plus de quatre-vingt pays, ont signé la pétition pour l'UNPA alors que la campagne est à peine lancée. La deuxième étape sera l'approbation de la pétition par la

majorité des parlements nationaux ou régionaux du monde. En Argentine nous sommes en train d'amorcer ce processus ; le Parlement canadien, le Parlement européen et le Parlement de l'Union africaine ont approuvé le principe de l'UNPA ; la Commission des affaires politiques du Parlement latino-américain a également adopté à l'unanimité ma proposition en ce sens. Monsieur Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU, remettra à l'actuel Secrétaire général la pétition nous l'espérons d'ici deux ou trois ans et l'Assemblée générale devra alors en débattre et, nous l'espérons, décider la mise en place de l'UNPA. Le Conseil de sécurité, ou ses membres, n'auront pas la possibilité d'y opposer un veto, l'UNPA étant selon la Charte de l'ONU créée par l'Assemblée générale et auprès d'elle seule. Si nous en arrivons là, nous serons au plan mondial au niveau où a été créé dans les années 1950 le Parlement européen, avec la mise en place de l'Assemblée parlementaire de la *Communauté européenne du charbon et de l'acier*. Un groupe de parlementaires consultatif, non permanent et désigné par les parlements nationaux, qui s'occupera exclusivement des questions mondiales telles que le réchauffement climatique, la dissémination nucléaire et même la réforme démocratique de l'ONU, etc. : toutes les questions que les Etats nationaux et les institutions internationales existantes sont bien incapables de solutionner.

En même temps, nous devons créer une mobilisation planétaire de la base vers le sommet qui permette d'éviter l'erreur commise dans le processus de création de l'UE, c'est-à-dire la distance abyssale qui existe dorénavant entre les citoyens et les institutions. A mon avis, il existe énormément d'initiatives sur les questions globales qui sont primordiales pour la vie et la subsistance des citoyens du monde : la paix, l'écologie, la stabilité financière internationale, les combats contre les pandémies et l'extrême pauvreté. Il existe également des acteurs politiques non gouvernementaux, comme les ONG, et des citoyens qui s'opposent activement à la mise en coupe réglée de la planète. Nous avons enfin l'expérience extraordinaire, mais en même temps fortement limitée, du *Forum social mondial (FSM)*. C'est pourquoi j'ai proposé à l'occasion du FSM de Porto Alegre la création d'un *Forum de la démocratie mondiale*, annuel et tenu alternativement dans différentes villes du monde, où les principaux *leaders* politiques mondiaux, les organisations de la société civile planétaire et les intellectuels intéressés pourraient discuter ouvertement, sous les yeux des citoyens du monde, la nécessité de « mondialiser la démocratie et de démocratiser la mondialisation » et évaluer les stratégies adéquates. Imaginez un tel Forum, avec la participation, par exemple, de Nelson Mandela, Kofi Annan, Michael Gorbatchev, Bill Clinton, Al Gore, Felipe Gonzales, Ricardo Lagos, etc. ; des représentants de *Green Peace*, *Amnesty international*, *Transparency*, *Oxfam*, *Médecins sans frontières*, etc. et, en plus, de Jürgen Habermas, David Held, Edgar Morin, Georges Monbiot... qui dialogueraient sous l'œil de la BBC, de CNN, de Al Jazeera...

Les effets complémentaires, de la mise en place de l'UNPA, du développement démocratique des organisations régionales et la mobilisation active des citoyens du monde pourraient ainsi créer un appel d'air vers la construction d'un ordre mondial plus pacifique, juste et démocratique.

Altiero, Don Quichotte ?



A propos de :

Giulio ANTA *Les pères de l'Europe – sept portraits*. Ed. Presses interuniversitaires européennes – Peter Lang – Bruxelles.

L'Agence Europe est une mine... Dans cette mine, j'ai trouvé une pépite, en date du 20 mai dernier. Il s'agit d'une brève analyse de Gabriel Fragnière, consacrée au livre de Claudio Giulio Anta sur les « Pères de l'Europe. Aux côtés des pères authentifiés de longue date (Adenauer, de Gasperi, Monnet, Schuman, Spaak) prennent désormais place Spinelli et Delors. Encore que ce dernier serait plutôt à sa place dans la catégorie des grands continuateurs et contributeurs hors classe, que dans celle des « pères » à proprement parler.

Mais, parlons d'Altiero Spinelli... Il faut une certaine audace pour voir, en lui, la réincarnation du célèbre « Don Quichotte de la Manche » en « Don Quichotte de l'Europe ». Qu'y a-t-il de commun, en effet, entre les avatars du célèbre Hidalgo - maigre silhouette à l'imagination chimérique - et la saga du prisonnier de Ventotene à la silhouette trapue et la vision prompte à conceptualiser la réalité ? Découvrant en détention les enseignements d'Alexander Hamilton, Altiero a tiré la leçon des guerres mondiales successives du XX^e siècle, substituant à la « lutte des classes » de Marx et Engels celle des États-nations avec leurs prétentions exclusives et abusives, au profit d'une Europe débouchant, enfin, sur le voie royale (si je puis dire) de la démocratie fédérale.

A la différence de la plupart de ses contemporains, Altiero avait compris avant même la libération de son pays, que tel serait bien l'objectif prioritaire à atteindre, une fois que les armes se seraient tues, et que pour l'atteindre, il serait nécessaire de construire une force capable de mobiliser les esprits et s'imposer en jouant un rôle d'avant-garde. Ce fut une première étape : celle du *Movimento Federalista Europeo*.

A la différence du héros de Cervantès, Altiero ne s'est pas battu contre des moulins à vent... Ses déconvenues ? Ses déboires ? Certes, il en connut. Par exemple, si l'on songe à l'expérience du *Congrès du peuple européen* qu'il n'a pu mener à son terme, mais rien n'est chimérique dans son parcours incomparable et prémonitoire. Rien, en tout cas, qui puisse se comparer à celui de l'archange comique désireux de délivrer l'Espagne des géants ou des enchanteurs maléfiques et dont l'imagination transfigurait, ce faisant, la réalité.

Qui plus est, Altiero s'est imposé, dans les années 1970, au sommet de l'édifice communautaire (dont il avait perçu dès l'origine les insuffisances), en tant que commissaire européen, en charge, notamment, des affaires industrielles.

Europarlementaire, ensuite, il se montra capable de faire adopter par le Parlement européen, en février 1984, à une très forte majorité (257 voix contre 31 et 43 abstentions), le premier projet de traité d'Union européenne qui porte son nom. Or, le schéma institutionnel qu'il soutenait est celui dans lequel les « vrais Européens », à travers leurs vicissitudes, se reconnaissent aujourd'hui toujours : un Parlement élu par les citoyens et doté de pouvoirs législatifs et budgétaires réels ; un collège exécutif personnifié par la Commission ; un Conseil des ministres engageant les États de l'Union ; la Cour de justice pour dire le droit. Si ce schéma s'est mollement incarné dans la pratique, et si des pans entiers de droits régaliens sont demeurés la chasse gardée des États, ce n'est, certainement, pas de son fait, mais celui des souverainetés nationales coalisées, en quête permanente de dérobades, dès que leurs prérogatives sont en cause.

Ainsi, pour en revenir à Don Quichotte, je ne vois pas, non plus, parmi les proches de l'homme de Ventotene, la moindre ressemblance avec ceux qui composèrent l'environnement du « héros » de Cervantès. Le personnage d'Ursula Hirschmann, fut celui de « la dame de ses pensées » mais n'avait rien de commun avec Dulcinée. Ceux de Luciano Bolis et, plus tard, de Virgilio Dastoli qui ont accompagné, parmi d'autres, mais aussi plus que d'autres, Altiero en des temps successifs de son parcours, ne peuvent guère se confondre avec celui de Sancho Panza, l'écuyer roublard et dodu qui s'avancait sur les chemins dénudés de l'âpre Castille.

Bref, la comparaison hasardeuse à laquelle a voulu se livrer Claudio Giulio Anta, ne tient pas la route, même si, par définition, le chevalier errant « ne pouvait que susciter d'inévitables interprétations » et si, après tout, Anatole France n'avait pas nécessairement tort quand il s'exclamait : « Malheur à qui ne ressemble pas quelquefois à Don Quichotte »...

Auriculus

FEDECHOSSES – Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - **Rédacteur en chef :** Jean-Francis BILLION - **Comité de rédaction :** Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse : Sandra FERNANDES - **Responsable site web :** Valéry-Xavier LENTZ

Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON

Abonnement 10 € - Soutien 30 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €

Reimpression - 69240 Bourg de Thizy - www.pressefederaliste.eu